



CONSEIL DE VILLE DE MOUTIER
SEANCE DU 26 FEVRIER 2024, A 19 H 30,
A LA SOCIÉTÉ HALLE
PROCES-VERBAL N° 390

Ordre du jour

1. Appel (page 3)
2. Déclarations de groupes (page 4)
3. Procès-verbal N° 389 du 4 décembre 2023 (page 4)
4. Remplacement de M. Pierre Coullery (PSA) en tant que membre de la Commission des finances (page 4)
5. Remplacement de M. Pierre Coullery (PSA) en tant que membre remplaçant de la commission spéciale mixte pour l'accueil de Moutier (page 5)
6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la motion de M. Cédric Erard (PSA), acceptée le 5 décembre 2022, demandant la participation de Moutier à la Coupe Crédit Suisse organisée par la République et Canton du Jura (N°1765 – MO 720) (page 5)
7. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit indexable de Fr. 1'174'000.—, destiné à l'aménagement de deux classes d'économie familiale (école ménagère) dans les locaux de l'école secondaire, à soumettre au Corps électoral (page 7)
8. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit de Fr. 232'500.— (HT) pour l'assainissement des conduites souterraines à la rue Rouges-Champs (page 17)
9. Réponse du Conseil municipal à la motion des Jeunes progressistes de gauche intitulée : « Manifestations responsables, pour la fin des événements provoquant des nuisances » (N° 1824 – MO 738) (page 19)
10. Réponse du Conseil municipal à la motion du RPJ intitulée : « Quel est le juste prix des motions » (N° 1830 – MO 740) (page 22)
11. Réponse du Conseil municipal au postulat de Mme Marina Zuber (PSA) intitulé : « De la vaisselle réutilisable communale pour les événements prévôtois » (N° 1818 – PO 154) (page 24)
12. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation des Jeunes progressistes de gauche intitulée : « Quel est l'état des lieux de l'application de la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) par la Municipalité de Moutier » (N° 1819 – IN 517) (page 24)
13. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du Rauraque intitulée : « Zone 20 km/h. à la rue du Clos » (N° 1820 – IN 518) (page 27)
14. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PSA intitulée : « Le projet de centrale solaire sur les toits de la Tornos, on en est où ? » (N° 1821 – IN 519) (page 29)
15. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation des Jeunes progressistes de gauche intitulée : « Gestion des déchets par notre commune » (N° 1825 – IN 520) (page 30)
16. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PCSI intitulée : « Plan de quartier et publicité mensongère » (N° 1826 – IN 521) (page 32)
17. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation urgente de Moutier à Venir intitulée : « Mediacentre, rumeurs persistantes » (N° 1828 – IN 522) (page 32)
18. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de M. Grégory Mosimann (RPJ) intitulée : « Quelle stratégie pour le Forum de l'Arc ? » (N° 1822 – QU 418) (page 34)
19. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de Mme Caroline Branca intitulée : « Le renard en ville » (N° 1827 – QU 419) (page 35)
20. Transfert de la Commune de Moutier à la République et Canton du Jura, information du Conseil municipal (page 36)
21. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens (page 37)
22. Communications (page 37)

23. Questions orales (page 38)

24. Divers (page 39)

Affaires en suspens

- **N° 1784 – QU 407 | Délai de réponse : 10.02.2023** (réponse fournie selon avancée de la procédure)
Question écrite de M. Léonard Paget intitulée : « Décès extraordinaire du 9 septembre 2019 à la piscine de Moutier »
 - **N° 1823 – MO 737 | Délai de réponse : 13.05.2024**
Motion de M. Benoit Marchand (Moutier à Venir) intitulée : « Coûts du transfert, une partie du revenu de la péréquation fédérale versée par le canton de Berne à la République et Canton du Jura, lors du transfert, doit revenir à Moutier »
 - **N° 1829 – MO 739 | Délai de réponse : selon dév.**
Motion du PSA intitulée : « Sécurité autour des écoles primaires du Clos et de Chantemerle ». **Lors de sa séance du 8 janvier 2024, le Bureau a déclaré l'intervention parlementaire irrecevable.**
 - **N° 1831 – QU 420 | Délai de réponse : 08.05.2024**
Question écrite de M. Grégory Mosimann (RPJ) intitulée : « Quelle solution pour la commission de conciliation en matière de bail ? »
 - **N° 1832 – QU 421 | Délai de réponse : 05.06.2024**
Question écrite de M. Claude Mottaz (RPJ) relative à la sécurité dans les écoles primaires et secondaires
-

Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire « **Documentation des séances du Conseil de Ville** », puis cliquer sur 2024 et finalement sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documents-des-seances-du-conseil-de-ville>).
- Les interventions parlementaires en suspens sont consultables sur le site internet : www.moutier.ch, inscrire « Interventions parlementaires en suspens » dans la barre de recherche ou « Registre des interventions parlementaires ».

INTRODUCTION

M. Bastien Eschmann, Président : Mesdames, Messieurs, chers collègues, Madame, Messieurs les membres du Conseil municipal, Mesdames, Messieurs les journalistes, Mesdames, Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à cette première séance du Conseil de Ville de l'année 2024.

En introduction je vous informe que Mme Caroline Branca (Le Centre) est remplacée par M. Philippe Stäger ; Mme Chantal Mérillat (RPJ) est remplacée par M. Thierry Choffat ; Mme Jeanne Lusa (PSA) est remplacée par M. Patrick Jobin ; M. Thierry Leuenberger (MAV) est remplacé par M. Ulrich Vigna.

Ordre du jour

Vous avez reçu l'ordre du jour de la présente séance, est-ce qu'il appelle à des modifications de votre part ?

Si ce n'est pas le cas, **l'ordre du jour est accepté tacitement.**

1. Appel

- membres présents	: 36
- membres absents et excusés	: 4
- membre absent et non excusé	: 1
- membres suppléants présents	: 4
- membres présents à la séance	: 40

36 membres sont présents :

PSA : Mmes Laure Hagmann Bortolussi, Mylène Jolidon, Sandrine Juillard, Sandra Monnerat Choffat, Pauline Weiss, Marina Zuber, Corinne Schwab et MM. Jérôme Nicoulin, Cédric Erard, Daniel Heizmann, Patrizio Robbiani, Christophe Winistoerfer ; **Le Centre** : Mmes Maryline Tièche, Souade Wehbé et MM. Bastien Eschmann, Christophe Nicoulin et Sébastien Queloz ; **RPJ** : MM. Enzo Dell'Anna, Grégory Mosimann et Claude Mottaz ; **RAU** : Mme Mathilde Roulin et MM. Jonas Girardin et Corentin Faivre ; **MAV** : Mmes Anne Catherine Bögli, Pascale Gerber, Maryline Schnegg et MM. Pascal Amrein, Jean-Guy Berberat, Francis Carnal (dès 19h33), Benoît Marchand, Francis Pellaton ; **PCSI Jura** : MM. Julien Berthold, Claude Girardin ; **Osez Moutier !** : MM. Patrick Muster et Patrick Schlup ; **Jeunes progressistes de gauche** : M. Léonard Paget.

4 membres sont absents et excusés :

(PSA) Mme Jeanne Lusa, (RPJ) Mme Chantal Mérillat, (Le Centre) Mme Caroline Branca, (MAV) M. Thierry Leuenberger.

1 membre est absent et non excusé :

(MAV) M. Raphaël Girault.

4 membres suppléants sont présents :

(PSA) M. Patrick Jobin, (RPJ) M. Thierry Choffat, (Le Centre) M. Philippe Stäger, (MAV) M. Ulrich Vigna.

Représentation du Conseil municipal :

M. Marcel Winistoerfer, maire, M. Valentin Zuber, Vice-maire, Mme Suzanne Kohler ; MM. Pierre Sauvain, Marc Tobler, Stéphane Girardin, Clément Piquerez, Pascal Eschmann, Pierre Coullery.

Sont également présents :

M. Christian Vaquin, Chancelier ; M. Marco Fernandez, Chef du service des Infrastructures.

Présidence :

M. Bastien Eschmann

Secrétaire :

Mme Virginie Simonin, Adjointe au Chancelier

Retranscription du procès-verbal :
Mme Joëlle Seuret, secrétaire chancellerie

2. Déclarations de groupes

M. le Président : Le groupe PSA s'est inscrit et je cède la parole à sa représentante, Mme Sandra Monnerat Choffat.

Mme Sandra Monnerat Choffat : Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire, bonsoir. Ce soir, le PSA tient à réitérer sa colère face aux coupes arbitraires du Conseil du Jura bernois concernant nos institutions culturelles intercantionales sises en ville de Moutier. Il s'agit ici de notre culture, celle qui se détache des clivages politiques, celle qui reflète toute une région, celle qui relie les citoyens au-delà de toute frontière. Comment peut-on mettre en péril un extraordinaire vecteur d'appartenance à une communauté régionale ? Comment peut-on raboter la créativité, l'art, l'histoire, toute forme de culture qui permette de forger une identité propre à sa région ? La culture existe bien au-dessus de toute appartenance cantonale, elle représente un trait d'union entre les individus. Elle suppose du recul par rapport aux événements, elle permet l'ouverture à l'autre, elle renforce subtilement une certaine forme de cohésion sociale.

Ce soir, le PSA en appelle à la raison et au bon sens des autorités concernées afin de conserver la politique culturelle menée par les cantons du Jura et de Berne depuis des décennies. Il s'agit de préserver ce qui a été construit patiemment : notre patrimoine culturel interjurassien. Merci pour votre attention.

M. le Président : Merci Mme Sandra Monnerat Choffat. Il n'y a pas d'autres déclarations de groupe qui étaient annoncées.

3. Procès-verbal N° 389 du 4 décembre 2023

M. le Président : Vous avez toutes et tous reçu ce procès-verbal. Est-ce qu'il appelle à des commentaires de votre part ? Ça ne semble pas être le cas.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, le procès-verbal N° 389 du 4 décembre 2023 est accepté.

4. Remplacement de M. Pierre Coullery (PSA) en tant que membre de la Commission des finances

M. le Président : Le PSA a-t-il une proposition à nous faire ? M. Christophe Winistoerfer vous avez la parole.

M. Christophe Winistoerfer : M. le Président, chers collègues, chers membres du Conseil municipal dont je salue la présence de Pierre Coullery pour la première fois ce soir et qu'on doit remplacer dans deux commissions. Le PSA vous propose M. Ludovic Gerber pour la Commission des finances.

M. le Président : Merci à M. Christophe Winistoerfer qui propose la candidature de M. Ludovic Gerber, comme vous l'avez entendu. Y a-t-il d'autres propositions ? Ça ne semble pas être le cas.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, M. Ludovic Gerber est élu membre de la Commission des finances, en remplacement de M. Pierre Coullery.

5. Remplacement de M. Pierre Coullery (PSA) en tant que membre remplaçant de la Commission spéciale mixte pour l'accueil de Moutier

M. le Président : M. Christophe Winistoerfer vous avez la parole.

M. Christophe Winistoerfer : Comme suppléant dans cette commission, nous proposons M. Patrizio Robbiani.

M. le Président : Merci M. Christophe Winistoerfer. Le PSA propose donc M. Patrizio Robbiani. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, M. Patrizio Robbiani (PSA) est élu membre remplaçant de la Commission spéciale mixte pour l'accueil de Moutier, en remplacement de M. Pierre Coullery.

6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la motion de M. Cédric Erard (PSA), acceptée le 5 décembre 2022, demandant la participation de Moutier à la Coupe Crédit Suisse organisée par la République et Canton du Jura (NO 1765 – MO 720)

Ce rapport fait suite au dépôt de la motion de Cédric Erard (PSA) demandant notamment la participation anticipée des écoliers de Moutier à la Coupe Crédit Suisse organisée par la République et Canton du Jura. Déposée le 1er juin 2022, cette intervention a été débattue lors de la séance du Conseil de Ville du 5 décembre 2022.

Dans la première partie de son texte, l'auteur de la motion demandait de prendre contact avec les autorités jurassiennes concernées afin que les écoliers de Moutier puissent participer à la Coupe Crédit Suisse de football avant que le transfert de la ville à la République et Canton du Jura soit effectif. L'auteur de la motion demandait en outre au Conseil municipal de veiller à ce que les autres offres en matière de sport scolaire jurassien soient également ouvertes aux jeunes Prévôtois.

Dans sa réponse, le Conseil municipal invitait le Conseil de ville à accepter la première partie de l'intervention sous la forme de la motion, des contacts avec les différents acteurs du football scolaire ayant déjà été pris par l'entremise de la cellule « Accueil de Moutier » de la République et Canton du Jura. Concernant le deuxième volet de la motion, le Conseil municipal invitait le Conseil de Ville à l'accepter sous la forme du postulat, dans la mesure où un état des lieux s'imposait, en collaboration avec la République et Canton du Jura.

Au vote, le législatif communal a accepté à l'unanimité la première partie de l'intervention sous la forme de la motion. Il a aussi suivi l'avis du Conseil municipal en acceptant, également à l'unanimité, la deuxième partie du texte, sous la forme du postulat.

Comme l'a indiqué le Conseil municipal, des contacts anticipés avaient déjà été pris par la cellule Moutier de la République et Canton du Jura, réalisant de facto la première partie de l'intervention. Il s'est vite avéré que de nombreux acteurs entrent en jeu dans ce dossier, à commencer par l'Office des Sports de la République et Canton du Jura et l'Association jurassienne de football pour le volet organisationnel, l'Association suisse de football pour le volet sportif ainsi que l'Association de football Berne-Jura et les exécutifs cantonaux pour les aspects financiers et politiques. Ce mille-feuille organisationnel prêterait considérablement la faisabilité de la demande formulée par le motionnaire.

Dans les faits, les représentants jurassiens se sont heurtés à une non-entrée en matière de la part du comité central de l'Association de football Berne/Jura (AFJB). La raison invoquée est que tant que l'entrée de Moutier dans le canton du Jura n'est pas effective, les élèves prévôtois ont la possibilité de participer au tournoi organisé à La Neuveville.

Concernant la deuxième partie de l'intervention, qui concerne l'état des lieux en matière d'offre anticipée du sport scolaire jurassien aux écoliers prévôtois, la Municipalité a été reçue par le chef de l'Office cantonal des Sports (OCS) Vincent Pilloud ainsi que Patrick Sylvestre, de l'organisation des journées de sport scolaire dans le Jura. L'OCS est d'avis qu'il est tout à fait possible que les écoliers prévôtois puissent participer à l'ensemble des journées cantonales de sport scolaire (selon liste ci-jointe), sauf la Coupe Crédit Suisse pour les raisons invoquées ci-dessus. Pour des raisons d'infrastructures, une participation à la journée « tchoukball et badminton » n'est pas assurée à court terme.

De l'aveu des deux interlocuteurs de l'OCS, il est tout à fait envisageable d'intégrer les écoliers de Moutier à ces journées dès la rentrée des classes d'août 2024. Toutefois, pour des raisons évidentes de délimitation territoriale, la prise en charge des transports ne saurait être assurée par l'Etat jurassien jusqu'au transfert, à plus forte raison pour le secondaire I avec la présence d'élèves des communes bernoises voisines. Ces derniers points sont à régler au niveau politique par l'entremise du Comité paritaire.

Il est à relever que, dès le 1er janvier 2024, le Département de la formation, de la culture et des sports, par son ministre Martial Courtet, a décidé d'octroyer aux jeunes Prévôtois la possibilité de prendre part aux camps de sport inscrits dans le catalogue J+S de la République et Canton du Jura, ce qui étendra considérablement les possibilités qui leur sont offertes. Un communiqué de presse de la République et Canton du Jura, daté du 10 novembre 2023, renseigne à ce sujet. Il résume le dispositif mis en place.

M. Pierre Coullery, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Me voilà déjà pour une première intervention. Concernant cette motion de Cédric Erard, vous avez donc pris connaissance du rapport du Conseil municipal.

Pour rappel, M. Erard demandait que les écoliers de Moutier puissent participer à la Coupe de football « Crédit Suisse », qui a lieu à Delémont, avant le transfert de la ville dans le canton du Jura.

M. Erard demandait encore au Conseil municipal de veiller à ce que les autres offres sportives soient également ouvertes aux jeunes prévôtois.

La première partie de son intervention (donc la participation à la coupe Crédit Suisse) a été acceptée sous forme de motion, et la seconde sous forme de postulat, car un état des lieux s'imposait.

Comme vous l'avez lu, un certain nombre d'intervenants ont été sollicités. Pour la partie « football », les représentants du canton du Jura se sont heurtés à la non-entrée en matière de la part du comité central de l'Association de football Berne/Jura. Ce dernier ayant évoqué, comme raison, que tant que l'entrée de Moutier dans le canton du Jura n'est pas effective, les élèves prévôtois peuvent participer au tournoi organisé à La Neuveville.

Quant à la deuxième partie de l'intervention de M. Erard, qui concernait les autres activités sportives, l'Office cantonal des sports du canton du Jura a estimé que les écoliers prévôtois pourront participer à l'ensemble des journées cantonales de sport scolaire dès la rentrée du mois d'août 2024. Vous avez donc toute la lise qui est annexée au rapport. Peut-être juste deux exceptions entre deux sports auxquels ils ne pourraient pas participer. Mais tout le reste ça fonctionne.

Certains points restent cependant à régler au niveau du comité paritaire, notamment le transport des élèves.

Le rapport relève encore un point positif. Dès le 1^{er} janvier de cette année, les élèves de Moutier ont eu la possibilité de participer aux camps de sport du catalogue J+S du canton du Jura.

Bref, du bon et du moins bon... La motion n'a pas pu être mise en œuvre alors que le postulat l'a été. On constatera que c'est une instance non étatique, active d'ailleurs sur les deux cantons, donc l'Association de football Berne/Jura qui a fait preuve du moins d'ouverture dans ce dossier !

Quant au Crédit Suisse, et bien comme vous le savez il va changer gentiment de nom. On ne s'y attendait pas non plus quand M. Erard a déposé sa motion. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Pierre Coullery. La discussion est ouverte. La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

Les membres du Conseil de Ville ont pris connaissance du rapport du Conseil municipal relatif à la motion de M. Cédric Erard (PSA), acceptée le 5 décembre 2022, demandant la participation de Moutier à la Coupe Crédit Suisse organisée par la République et Canton du Jura (NO 1765 – MO 720).

7. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit indexable de Fr. 1'174'000.-, destiné à l'aménagement de deux classes d'économie familiale (école ménagère) dans les locaux de l'école secondaire, à soumettre au Corps électoral

Résumé du projet

À la suite de l'abandon par le promoteur du projet « Ruelle de l'Ours 8 », le Conseil municipal a remis l'ouvrage sur le métier. En effet, les écoles de Moutier ne peuvent pas se passer d'un lieu pour dispenser les cours d'économie familiale qui font partie intégrante du plan d'étude romand.

Ainsi, le Conseil municipal a mandaté le service des Infrastructures pour constituer un groupe de travail. L'Exécutif en a précisé la mission et la composition.

Partant de l'idée que les utilisateurs étaient plus à même de préciser leur besoin et que toutes les remarques formulées lors des précédents débats devaient être prises en compte, le Conseil municipal a souhaité que le groupe de travail soit dirigé par le dicastère des écoles et qu'il soit le plus représentatif possible.

Le groupe de travail qui soutient la proposition qui est présentée est composé du conseiller municipal en charge du dicastère des écoles, du conseiller municipal en charge des bâtiments, de la direction des écoles, de membres du Conseil de Ville ainsi que de la société civile.

En se fondant sur l'historique lié à ce projet, le groupe de travail a pu constater que la population ne veut pas d'une réalisation surdimensionnée, tout comme elle ne souhaite pas que la commune s'engage dans une location de longue durée. Le groupe de travail a donc décidé d'axer son attention sur les bâtiments communaux pouvant offrir un espace suffisant pour l'implantation de classes dédiées à l'enseignement de l'économie familiale.

L'utilisation de locaux dans l'enceinte de l'école secondaire est apparue comme une solution idéale. Précisément, il s'agit de l'ancien appartement du concierge et des garages se trouvant sous cet ancien appartement. Aujourd'hui, l'appartement n'est que peu utilisé et les garages permettent l'entreposage de panneaux de signalisation.

La nouvelle structure telle qu'imaginée sera composée de deux cuisines de trois blocs de travail chacune, aménagées selon la volonté des enseignantes, d'un bureau, d'un économat, d'une buanderie et d'un WC pour les utilisateurs externes.

La cuisine du rez-de-chaussée, avec accès pour personne à mobilité réduite, permettra une location à des utilisateurs externes, tels que l'UP ou autres groupes s'adonnant à la cuisine, puisque la porte donnant accès à l'école pourra être fermée.

La surface rendue disponible est légèrement inférieure aux recommandations, indicatives et non contraignantes, formulées par le canton. Toutefois, cette relative exigüité est largement compensée par de nombreux avantages. A ce titre, il apparaît que très peu d'écoles de la région dispensent les leçons d'économie familiale dans des lieux répondant stricto sensu aux conseils cantonaux en matière d'espace.

Le Conseil municipal en s'appuyant sur l'avis du groupe de travail a surtout retenu les nombreux atouts du projet proposé. A l'inverse, il ne perçoit que peu de désavantages, hormis les coûts qui sont plus ou moins identiques à une location et la surface qui est un peu petite, mais toutefois quand même parfaitement adaptée au besoin, selon les enseignantes.

Ci-dessous figure une liste non exhaustive des avantages et inconvénients

Avantages

- Les élèves et les enseignantes restent dans l'enceinte de l'école. Cette proximité est beaucoup plus pratique pour les utilisateurs.
- Les enseignantes seront mieux intégrées au corps enseignants et plus proches de la direction.
- L'utilisation d'espaces communaux peu utilisés est opportune.
- Pas besoin de construire des vestiaires et des WC pour les élèves, dans une infrastructure qui en possède déjà. Il en résulte une économie dans les coûts de construction.
- La rationalisation des surfaces.
- La commune est propriétaire des murs.
- L'aménagement de trois blocs de travail permettra un enseignement de qualité, étant donné qu'il y aura un maximum de 12 élèves par classe.

Inconvénients

- Une réorganisation interne et une relocalisation de matériel seront nécessaires.
- L'espace moins grand que dans d'autres projets imaginés.

En se fixant comme préalable le besoin, le projet proposé aujourd'hui découle d'une réflexion un peu différente que celle qui a prévalu jusqu'alors. Quoi qu'il en soit, le Conseil municipal, le groupe de travail ad hoc et les utilisatrices principales (les enseignantes) sont heureux de pouvoir présenter une proposition qu'ils considèrent comme bonne, équilibrée et adaptée aux besoins scolaires. Ils espèrent également qu'elle répondra aux remarques constructives formulées lors des nombreux débats sur le dossier « école ménagère », au fil des projets développés depuis 2011.

Coûts

Le projet est devisé à **Fr. 1'174'000.—**. Ce montant est calculé sur base d'un appel d'offres d'entreprises, avec une précision de +/- 10%.



Devis des travaux

Devis général +/-10%		
Ecole ménagère Moutier		
Moutier 15.01.2024		
Libellé	Total Devis général	
Bâtiment		
113 Travaux préparatoires		7'000.00
Déménagements, évacuation des locaux		
211 Maçonnerie, béton armé, canalisations		160'000.00
Démolitions, canalisations, maçonnerie, béton		
214 Isolation périphérique et crépissages extérieurs, plâtrerie		75'300.00
Isolation locaux sous-sol (bureau) et façade, crépissages		
221 Fenêtres et portes extérieures, menuiserie générale		66'500.00
Fenêtres et portes extérieures, menuiserie		
222-2 Ferblanterie, couverture		2'500.00
Contrôle de la ferblanterie, remise en état toiture		
231-2 Électricité		120'500.00
Électricité BT et HT, selon devis Kropf, signalétique		
242 Chauffage, ventilation		38'800.00
Chauffage sol, raccordement hydraulique sur chaudière existante		
244 Installations de ventilation		-
Dans sanitaire et cuisines		
251-4 Installations sanitaires		48'900.00
Sanitaire, tubes ventilation et ECS		
258 Cuisine		206'000.00
Fourniture et pose des cuisines, y.c four et lave vaisselle		
271 Plâtrerie, peinture		-
Dans 214		
272 Serrurerie balcon et intérieur		5'000.00
Garde-corps escaliers		
273 Menuiserie (portes, tablettes de fenêtres)		-
Dans 221		
276 Stores		3'500.00
Stores à lamelles avec moteurs		
281 Carrelages (chapes et carrelage)		37'000.00
Divers chapes + carrelage, buanderie, economat, corridor, escaliers		
281-0 Chapes		-
Compris dans 281, chapes et carrelage		
281-2 Revête. des sols		46'700.00
Revêtement de sol rez et étage		
285 Nettoyages		3'500.00
Nettoyages fin de chantier		
291 Honoraires architecture		123'200.00
Architecte et frais de tirage		
292 Honoraires ingénieur civil		5'000.00
Ingénieur civil, plans et calcul béton		
292 Honoraires ingénieur CVSE		13'300.00
Preuve énergétique, plan chauffage, calorimétrie		
292 Honoraires spécialistes		1'000.00
Planificateur électrique		
Total bâtiment		963'700.00
Extérieurs et taxes, mobilier et divers		
100 Travaux préparatoires		-
CFC2		
401 Alentours et accès (sans garages)		30'000.00
Remise en état alentours (estimation)		
411-4 Taxe Introduction électrique		4'000.00
Augmentation ampérage (estimation)		
511 Permis de construire		3'500.00
Permis de construire		
Assurance provisoire AIB		2'000.00
Assurance travaux		
Assurance maître de l'ouvrage		800.00
Assurance RC		
Risque et dépassement		170'000.00
	15.00%	
Total extérieurs et taxes		210'300.00
Total du bâtiment		963'700.00
Total général		1'174'000.00

Incidences financières**ECOLE SECONDAIRE, ECOLE MENAGERE**

Investissement total :	1'174'000.00 fr.	
Taux de dépréciations en % :	4.00%	sur investissement dès 2025 selon durée d'utilisation prévue (25 ans)
Taux d'intérêts en % :	2.00% 2.50%	6 mois pour les travaux de l'exercice en cours 12 mois pour les travaux des exercices précédents
Frais d'entretien	2'000.00 fr.	linéaire durant toutes les années d'utilisation prévues

Années	Investissements	Investissements au bilan avant dépréc.	Dépréciations nouveau PA	Intérêts	Frais entretien	Charges financières
2025	1'174'000.00 fr.	1'174'000.00 fr.	46'960.00 fr.	11'740.00 fr.	1'000.00 fr.	59'700.00 fr.
2026		1'127'040.00 fr.	46'960.00 fr.	28'176.00 fr.	2'000.00 fr.	77'136.00 fr.
2027		1'080'080.00 fr.	46'960.00 fr.	27'002.00 fr.	2'000.00 fr.	75'962.00 fr.
2028		1'033'120.00 fr.	46'960.00 fr.	25'828.00 fr.	2'000.00 fr.	74'788.00 fr.
2029		986'160.00 fr.	46'960.00 fr.	24'654.00 fr.	2'000.00 fr.	73'614.00 fr.
2030		939'200.00 fr.	46'960.00 fr.	23'480.00 fr.	2'000.00 fr.	72'440.00 fr.
2031		892'240.00 fr.	46'960.00 fr.	22'306.00 fr.	2'000.00 fr.	71'266.00 fr.
2032		845'280.00 fr.	46'960.00 fr.	21'132.00 fr.	2'000.00 fr.	70'092.00 fr.
2033		798'320.00 fr.	46'960.00 fr.	19'958.00 fr.	2'000.00 fr.	68'918.00 fr.
2034		751'360.00 fr.	46'960.00 fr.	18'784.00 fr.	2'000.00 fr.	67'744.00 fr.
2035		704'400.00 fr.	46'960.00 fr.	17'610.00 fr.	2'000.00 fr.	66'570.00 fr.
2036		657'440.00 fr.	46'960.00 fr.	16'436.00 fr.	2'000.00 fr.	65'396.00 fr.
2037		610'480.00 fr.	46'960.00 fr.	15'262.00 fr.	2'000.00 fr.	64'222.00 fr.
2038		563'520.00 fr.	46'960.00 fr.	14'088.00 fr.	2'000.00 fr.	63'048.00 fr.
2039		516'560.00 fr.	46'960.00 fr.	12'914.00 fr.	2'000.00 fr.	61'874.00 fr.
2040		469'600.00 fr.	46'960.00 fr.	11'740.00 fr.	2'000.00 fr.	60'700.00 fr.
2041		422'640.00 fr.	46'960.00 fr.	10'566.00 fr.	2'000.00 fr.	59'526.00 fr.
	1'174'000.00 fr.		798'320.00 fr.	321'676.00 fr.	33'000.00 fr.	1'152'996.00 fr.

Calendrier

- Fin du contrat de location à la rue du Clos 9 30 juin 2025
- Délai de résiliation du contrat de bail Clos 9 30 juin 2024
- Votation du crédit (votation populaire) 9 juin 2024
- Conseil de Ville 26 février 2024

Préavis des commissions

La Commission technique, la Commission scolaire et la Commission des finances préavisent favorablement le projet.

Financement

Le montant de Fr. 1'174'000.— est prévu dans la planification des investissements, sous l'année 2024.

En conséquence, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville à voter l'arrêté annexé.

M. Pierre Sauvain, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Effectivement on va faire une brève présentation si on s'en sort. Mesdames, Messieurs. Peut-être avant de passer à ces quelques slides, j'aimerais vous rappeler ce qu'est l'école ménagère ou l'économie familiale à Moutier. Tout d'abord l'économie familiale c'est obligatoire. Ces leçons sont inscrites dans le plan d'étude romand, donc elles doivent être données tant du côté bernois que jurassien. Il n'est pas prévu de les supprimer. L'économie familiale c'est trois leçons par semaine, donc trois fois 45 minutes et ça concerne en obligatoire les 9H. Donc à Moutier les 9H c'est cinq classes pour entre 85 et 105 élèves. Chacune de ces classes pour suivre les cours d'économie familiale est en principe répartie en deux groupes. Ça fait des groupes de 8 à 12 élèves, ce qui signifie que les deux cuisines que vous verrez tout à l'heure seront occupées tous les jours de la semaine. Aujourd'hui ces cours sont donnés entre 10 h 10 et 12 h 40, ce qui fait les trois fois 45 minutes. S'ajoutent à cette obligation pour les 9H les cours à option, qui fonctionnent assez bien à Moutier puisqu'en principe on a deux groupes, une douzaine d'élèves. Ces cours à option eux sont donnés le mardi et le jeudi entre 15 h 20 et 18 h 00. En principe pour les cours à option on utilise qu'une cuisine. Vous verrez aussi tout à l'heure. Voilà pour cette première présentation, comment sont organisés les cours d'économie familiale et maintenant quelles sont les obligations de la commune. Les obligations de la commune, du Conseil, de la Commission scolaire mais aussi de vous, c'est de permettre que ces cours soient donnés dans de bonnes conditions et vous le savez, on en a abondamment discuté, aujourd'hui ce n'est clairement pas le cas. Je vais passer aux slides et peut-être juste vous rappeler que pour arriver à ce qu'on vous propose ce soir, le Conseil municipal a constitué un groupe de travail. Ce groupe de travail se voulait le plus représentatif possible. Il y avait les représentants du dicastère des écoles, des infrastructures, donc les Conseillers municipaux en charge, le chef de service des infrastructures, le directeur de l'école secondaire, évidemment, des membres du Conseil de Ville et des représentants de la population.

Ce groupe de travail, je dois vous le dire, a très très bien fonctionné. D'ailleurs je remercie toutes celles et ceux qui ont participé, c'était vraiment efficace et au départ ce groupe de travail a d'abord fait une espèce de brainstorming. En fait il a récolté un peu tous les avis qui avaient été exprimés lors des derniers projets. Ce qui nous paraissait, ce qui semblait évident au groupe de travail c'est que la population ne veut pas d'un bâtiment dédié exclusivement à l'école ménagère, d'ailleurs ça ne se fait pratiquement nulle part, on le verra aussi tout à l'heure.

Ce que le groupe de travail a entendu aussi, c'est que certaines personnes en tout cas, peut-être le peuple, on n'est pas allé jusque-là, mais la solution de louer à un privé n'était pas une bonne solution. Ensuite le groupe de travail a regardé ce qui se faisait ailleurs, il a comparé un petit peu, et c'est là qu'il s'est rendu compte qu'il n'y avait pas de commune qui avait un bâtiment dédié directement à l'école ménagère. Il s'est aussi rendu compte que la plupart des leçons d'école ménagère se donnaient dans des classes réaménagées, souvent au sein des écoles, et il s'est rendu compte aussi que c'était dans des structures relativement petites. Sur la base de ces constats, le groupe de travail a cherché des locaux disponibles. Il a mandaté le service des Infrastructures, qui a fait lui aussi un excellent travail. On a imaginé plein de choses, la Maison prévôtise, la Bibliothèque, enfin il y a eu beaucoup de possibilités, mais toutes ces possibilités se heurtaient soit à des déménagements compliqués, soit à un espace qui ne s'adaptait pas. Et finalement on a trouvé cette solution de l'école secondaire où les deux locaux semblaient parfaitement adaptés, peu occupés jusqu'alors, c'est-à-dire, pour ceux qui connaissent, l'ancien appartement du concierge et les garages qui se trouvent dessous. En tenant compte de cette proposition, on a constitué un groupe technique et le groupe technique était chargé lui, qui était composé du chef des infrastructures, des enseignantes de l'économie familiale, du bureau d'architecture, et bien il était chargé de regarder la faisabilité de ce projet, donc de créer deux classes d'école ménagère au sein de l'école secondaire, comme je l'ai dit tout à l'heure, dans l'ancien appartement du concierge et dans les garages qui se trouvent juste en dessous.

A notre grande satisfaction, ça s'est avéré parfaitement possible et une disposition a été imaginée. Peut-être juste une chose, la surface totale qu'on a dans ces deux classes c'est 230 m2 environ. 230m2 ça permet d'avoir de bonnes classes, ça permet de bien travailler. Comme vous l'avez peut-être lu, ce n'est pas exactement à la hauteur de ce que préconise le

canton mais là encore il y a des doutes parce que le canton préconise 320 m² mais sur des classes qui seraient plus grandes que les nôtres. Je crois entre 16 et 20 élèves. Je crois qu'on est assez conformes à ce qui est attendu, en tout cas on est parfaitement conformes à ce qui est attendu dans le canton du Jura.

Les avantages du projet qu'on vous propose ce soir, et bien pour moi ils sont vraiment multiples. Là on vous en met trois, trois qui sont évidents :

Les élèves et les enseignants dans l'enceinte de l'école : alors c'est bien pour les élèves, c'est très très bien pour les enseignantes qui seront intégrées au corps des enseignants, qui seront proches de leurs collègues, qui seront proches de la direction, enfin tout ce qui n'était pas le cas jusqu'alors.

L'utilisation ou la rationalisation des espaces sous-occupés, c'est aussi quelque chose de très bien, et puis ce qu'on avait entendu tout au long des précédents débats, que la commune devait être propriétaire des lieux, là c'est manifestement le cas.

D'autres avantages encore peut-être un peu plus techniques, mais il y en a vraiment de multiples, c'est que ça permettra aussi d'améliorer les horaires dans les classes. Imaginez-vous maintenant que les enfants font une vingtaine de minutes pour aller, une vingtaine de minutes pour revenir, c'est ce qui est prévu. Ça veut dire aussi qu'on doit décaler des leçons, leçons qui sont figées sur 45 minutes. Aujourd'hui, je l'ai dit tout à l'heure, on commence l'école ménagère à 10 h 10 et on l'arrête à 12 h 40. Demain, avec cette option, on pourrait gagner 45 minutes le matin, c'est-à-dire commencer à 10 h 55 l'école ménagère. Alors vous allez me dire quelle importance, mais ça en a beaucoup parce que ça permet vraiment d'alléger aussi les après-midis des enfants et des leçons en mettant une leçon de plus le matin. On arrive à décaler et à permettre d'avoir des après-midis qui sont un petit peu moins chargés, et croyez-moi ils le sont passablement à l'école secondaire les après-midi chargés. Donc on commencera à 10 h 55, on pourrait terminer aussi à 13 h 15. Ce qui nous permettrait là aussi de ne pas avoir ce battement actuel entre la fin de l'école ménagère à 12 h 40 et le début des cours à 13 h 30. Souvent les parents sont un petit peu mécontents de ce temps d'attente, là on finirait à 13 h 15 et on continuerait directement les cours. Donc de multiples avantages, il y en a d'autres encore.

Les inconvénients et bien vous voyez qu'on n'a même pas mis de « s » même qu'il y en a deux, moi je n'en vois pas tant que ça. On aura bien sûr à réorganiser quelque peu l'école parce qu'il y a un petit peu de matériel dans l'appartement du concierge et puis en bas il y a les panneaux routiers du Service administratif qui occupent les garages mais je pense que ça sera facilement déplaçable et des solutions sont déjà imaginées.

Et puis peut-être, mais là encore avec un bémol, un espace un peu plus restreint que dans les anciens projets, ça s'est indéniable, ça sera plus restreint que dans les anciens projets mais je pense quand-même que ça reste, et les enseignantes également, que ça reste parfaitement adapté aux besoins.

Voilà concrètement ce que ça donne. Ici on est sur le rez-de-chaussée, donc l'espace des garages, je n'ai pas fait l'addition des m² mais vous pourrez le voir vous-mêmes, avec ici la salle où seront donnés les cours, là un lieu qui permettra de monter à l'étage, un lieu de passage, des disponibles, l'économat qui est là, la buanderie, four, enfin tout ce qu'il faut et vous voyez aussi, alors on l'avait donné dans les avantages qu'on ne devait pas construire de vestiaire ou de toilettes puisqu'il y en a à l'école secondaire. Mais là on en a prévu une, une petite toilette. Pourquoi, parce qu'on imagine encore pouvoir, comme c'est le cas actuellement, louer cette classe, ce rez-de-chaussée, pour des groupes de cuisine, tels que les Gastropotes ou l'Université populaire. Enfin ceux qui louent actuellement à l'école ménagère. Ça sera possible grâce à ce toilette et grâce aussi au fait qu'il y aura une fermeture entre les deux. Donc les gens qui loueront ne pourront pas accéder à l'école secondaire.

Ici on est dans l'ancien appartement du concierge, ici simplement une salle de classe. Là vous voyez l'extérieur, on voit qu'il n'y a pas de grosses transformations à faire. Des volumes qui

sont relativement petits. Il y aura de la peinture et peut-être quelques réaménagements de fenêtres et autres.

Voilà ce que ça donnerait en 3D, en modélisation. Vous voyez ici qu'il y a deux cuisines, de bons espaces pour travailler. Ce qui nous embête un petit peu aussi c'est les piliers que vous voyez là, mais on doit construire autour, on ne peut malheureusement pas les éviter.

Là on est au rez-de-chaussée, toujours le même petit problème des piliers, mais vous voyez qu'on arrive parfaitement à adapter tout autour et à faire qu'on se retrouve dans une salle de classe parfaitement confortable.

Ici c'est une autre vue, à l'étage, la vue de ce que ça donnera et là je le répète aussi, donc ce que vous voyez là ça a été validé par le groupe technique et particulièrement les enseignantes et c'est important de le dire parce qu'elles ont été intégrées aussi au projet. Elles considèrent que c'est un bon projet qui leur permettra de bien travailler, avec des groupes peut-être un peu plus petits.

Voilà encore une autre vue, ça c'est les disponibles, pas mal de place aussi, la buanderie et l'économat.

Et tout ça, je répète, c'est très très beau mais ça a effectivement un coût. Alors le coût a été plus qu'estimé, il est d'une grande précision puisque des soumissions ont déjà été faites. Alors bien sûr le résultat de ces soumissions ne peut pas être connu, n'est connu par personne sauf l'architecte, mais on sait qu'on arrivera à ce budget-là avec une marge quand-même de 10%, c'est ce qui est pris sur les imprévus, mais les 10% sont comptés dans les Fr. 1'174'000.—.

Fr. 1'174'000.—, ça veut dire quoi ? Ça veut dire, vous l'avez dans votre dossier, ça veut dire grosso modo Fr. 1'500'000.— sur 25 ans. Si on rapporte tout ça à une charge annuelle, ça fait grosso modo une charge financière de Fr. 60'000.— par année. Alors bien sûr ça sera dégressif, au début un peu plus et vers la fin nettement moins.

Le Conseil municipal estime que cette charge est supportable pour la commune et puis là encore, ce qui est très très intéressant, c'est qu'on est propriétaire de ces murs, donc on les valorise et dans 25 ans cet espace sera totalement amorti au niveau comptable et ne nous coûtera plus rien. Donc là on a vraiment une grande différence avec les autres projets. Alors on doit se projeter sur 25 ans mais dans 25 ans il y aura certainement des rénovations à faire mais on sera sur des sommes qui sont très très abordables.

On est déjà au bout de ces slides. Je veux encore juste vous rappeler l'échéancier, on est un petit peu serré sur les délais. Aujourd'hui vous prenez une décision, si celle-ci est positive le peuple se prononcera mi-juin puisqu'on dépasse le million. Fin juin nous donnerons la dédite à l'école ménagère actuelle, cette dédite sera effective pour juillet 2025 et en août 2025 les élèves pourront avoir leurs cours d'école ménagère dans leurs nouveaux locaux. Vous voyez qu'il n'y a pas une marge énorme mais ça paraît parfaitement réaliste.

Pour nous, pour le Conseil mais j'espère aussi pour vous, pour les écoles en tout cas les enseignante et les enfants, c'est vraiment un projet important. Et là je pense que vous avez, nous avons, une responsabilité commune de trouver une solution. Alors là on vous en propose une, que personnellement je trouve excellente, peut-être même la meilleure qu'on vous ait jamais proposée, mais vraiment une très très bonne solution. J'espère que vous allez la soutenir, moi en tout cas j'aimerais que si vous avez des questions, des doutes sur ce projet, que vous puissiez les exprimer. J'ai vraiment envie que le Conseil de Ville soit aussi, dans l'optique de la votation populaire, complètement au clair avec ce qu'on va faire et puis soit prêt à défendre ce beau projet pour qu'il passe en votation populaire. Je le répète, avant de vous demander formellement d'accepter ce crédit, pour moi ce n'est pas un plan B ou un plan C qu'on vous propose mais c'est bien un plan, un excellent projet. Je l'ai dit tout à l'heure, je pense que c'est peut-être le meilleur qui vous a été proposé, en tout cas le plus efficace et qui correspond le plus aux réels besoins, les besoins c'est les enfants et l'école qui les ont.

Je termine en remerciant encore les différents groupes de travail, je trouve que ça a été vraiment très efficace, très productif, les enseignantes aussi, qui font un travail aujourd'hui difficile dans des conditions en tout cas difficiles et qui ont participé à la réalisation de ce projet, qui se réjouissent qu'il puisse aller de l'avant et je vous rappelle aussi que ce projet a été accepté par toutes les commissions consultées, soit évidemment la Commission d'école, la Commission technique et la Commission des finances. Je vous remercie et je suis à votre disposition.

M. le Président : Merci M. Pierre Sauvain pour la présentation.

La discussion est ouverte sur l'entrée en matière. La discussion n'est pas demandée. Si elle n'est pas combattue, l'entrée en matière est acceptée tacitement.

La discussion est ouverte sur le fond (discussion générale). La discussion est demandée.

M. Enzo Dell'Anna : Bonsoir au Conseil municipal, à tous mes collègues. Je suis personnellement satisfait qu'une bonne solution a été trouvée pour l'école ménagère. Toutefois, il m'a été rapporté deux remarques, et vu le coût du projet, je me permets de les exprimer ici. La première concerne les lave-vaisselles. D'après la soumission, il est prévu des lave-vaisselles de très haut standing, pour des restaurants gastronomiques pluri étoilés, lave-vaisselle qui de plus nécessitent le changement des filtres, coûteux, tous les trois ans, ceci avec un coût de plus de Fr. 6'000.- par cuisine, donc Fr. 12'000.-, en plus sans compter le changement des filtres si mes renseignements sont justes. Je suis persuadé toutefois que ces lave-vaisselles feront l'objet d'une évaluation quant à leur pertinence lors de l'adjudication.

Deuxièmement, les poignées. Il est prévu également et on peut le constater sur les plans, que les meubles disposent de poignées type barre. Si ces poignées sont très intéressantes pour les tiroirs à porte et à porte à ouverture verticale, il n'en est pas de même pour les portes de placard ou de frigo par exemple. Si dans une cuisine privée on mémorise assez rapidement le sens d'ouverture de ces portes, il n'en est pas de même pour les utilisateurs qui changent fréquemment. Une centaine d'élèves d'après les informations reçues ce soir, plus les utilisateurs externes. Avec le risque de dégrader les charnières par des essais d'ouverture erronés de manière répétée. Encore une fois, je fais confiance au service concerné qui évaluera cette remarque lors de l'adjudication. Merci de m'avoir écouté.

M. le Président : Merci M. Enzo Dell'Anna. Est-ce que M. Pierre Sauvain souhaite déjà répondre ? De sa place M. Pierre Sauvain indique que les remarques ont été prises en compte. Mme Souade Wehbé.

Mme Souade Wehbé : M. le Président, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. La proposition actuelle de réaménagement des locaux pour l'enseignement de l'économie familiale présente l'avantage significatif de réduire les déplacements des élèves. En maintenant les activités au sein de l'enceinte de l'école, cette approche favorise la praticité pour les utilisateurs. Elle renforce l'intégration des enseignants au sein du corps enseignant et offre une solution économique en utilisant des espaces communaux peu exploités. La proximité des infrastructures existantes élimine également la nécessité de construire des vestiaires et des WC supplémentaires. Elle contribue ainsi à une rationalisation des surfaces et à des coûts de construction plus avantageux.

En somme, ce projet répond de manière efficiente aux besoins scolaires tout en minimisant les déplacements des élèves. Pour ces raisons, Le Centre vous invite à voter en faveur de la libération de ce crédit. Merci pour votre attention.

M. le Président : Merci Mme Souade Wehbé. La discussion continue. Mme Sandrine Juillard.

Mme Sandrine Juillard : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'école ménagère à Moutier, un sujet récurrent et à nouveau d'actualité. Tout le monde s'accordera à dire que les infrastructures actuelles ne sont plus du tout adaptées, tant au niveau des locaux sans ventilation, dont les murs et les plafonds sont en décrépitude, que du point de vue du mobilier de cuisine datant du siècle dernier et plus du tout aux normes sanitaires réelles.

Chapeau aux élèves mais surtout aux enseignantes qui travaillent dans un endroit vétuste. Il y a donc une véritable urgence. De multiples projets, refusés par la population, ont déjà été présentés. Ceux-ci étaient soit surdimensionnés, trop coûteux, trop éloignés, etc. Cependant, l'idée qui nous est soumise aujourd'hui semble palier à merveille aux défauts précités. En effet, les locaux se situent au sein même de l'école secondaire, avantage certain pour les élèves et les enseignantes. Ces lieux peu utilisés actuellement appartiennent à la commune, lui faisant ainsi économiser des frais de location. La surface de travail, bien qu'un peu inférieure à la moyenne, est tout à fait adaptée. Les enseignantes en économie familiale ayant participé à l'élaboration de l'aménagement, trouvent cela adéquat et adhèrent au projet, leur avis étant primordial. Et l'accès est aménagé pour les personnes à mobilité réduite. Un point négatif apparaît éventuellement, le coût, mais il est spécifié dans le rapport qu'il est plus au moins identique au prix d'une location annuelle, sur 25 ans, et qu'il est prévu dans la planification des investissements 2024. Sans oublier que ces lieux pourront être loués à d'autres utilisateurs.

Au vu des arguments relevés précédemment et suite au rapport du Conseil municipal, le PSA approuve ce projet de réaménagement de l'école ménagère et vous invite à accepter celui-ci pour permettre à nos jeunes de s'épanouir culinairement dans des locaux dignes de ce nom. Merci pour votre attention.

M. le Président : Merci Mme Sandrine Juillard. La discussion continue.

M. Francis Pellaton : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Ville. Enfin nous avons trouvé un projet pour l'école ménagère, on a eu beaucoup de temps jusqu'à quand on a trouvé quelque chose. Moi je trouve l'avantage de ce projet c'est que 1. on est dans nos propres murs, on ne devra plus payer des locations comme on en paie depuis quelques années et puis c'est une école ménagère qui va nous appartenir. Donc Moutier à Venir vous recommande pour la libération de ces Fr. 1'174'000.—. Je voudrais aussi vous dire que dans ce que j'ai vu, on a prévu enfin une fois un éventuel dépassement de crédit. Si ma mémoire est bonne Fr. 270'000.—. On ne va peut-être pas aller dans le même sens de ce qui s'est passé et qui n'est toujours pas liquidé avec la piscine de Moutier.

M. le Président : Merci M. Francis Pellaton. La discussion continue.

M. Julien Berthold : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le projet qui nous est présenté ce soir coche selon nous toutes les cases. Il s'agit d'un projet dimensionné correctement, de manière réaliste, dans les locaux communaux utilisés ou sous utilisés, et qui sera propriété de la commune. Rien à voir avec les précédents projets qui nous ont été soumis. Certes ce projet a un coût non négligeable pour notre collectivité, néanmoins, à la différence des projets de location proposés, il s'agit d'un investissement qui restera propriété de la commune dans le temps. Ayant personnellement participé aux discussions du groupe de travail, je peux vous assurer que l'emplacement proposé est de loin le meilleur en termes de surface et de localisation. Le PCSI soutiendra donc ce projet en espérant que vous en ferez de même et que vous en serez porteur lors de la prochaine votation populaire. Depuis le temps qu'on en parle, il est enfin temps d'avancer dans ce dossier, de faire une belle réalisation pour permettre à nos enfants de suivre leurs leçons dans des conditions décentes. Merci.

M. le Président : Merci M. Julien Berthold. La discussion continue.

M. Jonas Girardin : Monsieur le Président, chers collègues. Juste un petit mot pour rebondir à la remarque concernant les lave-vaisselles d'Enzo Dell'Anna. Lorsque j'étais élève il y a une petite dizaine d'années, on faisait la vaisselle à la main. Donc j' imagine que les élèves de 2025 pourront continuer de mettre les mains dans le cambouis si ça peut faire quelques économies, tant mieux.

M. le Président : Merci M. Jonas Girardin. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

La discussion est ouverte article par article de l'arrêté :

Article 1 : La discussion n'est pas demandée ;

Article 2 : La discussion n'est pas demandée.

VOTE (à main levée)

Par 39 voix et une abstention, le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'article 28 lettre d) du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier ;
- vu le préavis favorable de la Commission technique ;
- vu le préavis favorable de la Commission des finances ;
- vu le préavis favorable de la Commission scolaire ;
- sur proposition du Conseil municipal ;

arrête :

Article 1 :

Le vote d'un crédit indexable de Fr. 1'174'000.—, destiné à l'aménagement de deux classes d'économie familiale (école ménagère) dans les locaux de l'école secondaire, est recommandé favorablement au Corps électoral.

Article 2 :

Le Conseil municipal est chargé d'organiser la votation aux urnes.

8. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit de Fr. 232'500.- (HT) pour l'assainissement des conduites souterraines à la rue Rouges-Champs.

Service des Eaux

Le remplacement de la conduite d'eau potable à la rue Rouges-Champs, sur une longueur de 290 mètres, figure depuis quelques années déjà au plan d'assainissement des conduites, pour les raisons suivantes :

- la conduite actuelle est en fonte à mater DN 75 et DN 100 mm (ce diamètre ne correspond plus aux normes de la défense incendie) ;
- les branchements d'immeubles ne sont pas équipés de vannes d'arrêt, ce qui oblige à arrêter l'alimentation de toute la rue si un branchement fuit ;
- de nombreuses fuites ont dû être colmatées ces dernières années sur toute la longueur de la conduite provoquant des dégâts considérables.

Service de l'Electricité

En 2023, des panneaux photovoltaïques ont été installés sur le « manège Rouges-Champs », ce qui a nécessité la modification des raccordements : celui du manège a été raccordé à la station de quartier et celui de la maison familiale a été raccordé en installation intérieure au bâtiment du manège (RCP ⇒ regroupement dans le cadre de la consommation propre).

Les bâtiments de la rue Rouges-Champs sont encore raccordés sur un câble principal de l'ancienne génération "papier-plomb" et arrive en fin de vie. Une panne priverait tous les riverains d'électricité.

Afin d'optimiser la distribution d'énergie et de rénover le réseau, il est prévu l'ouverture de chambres afin de supprimer le câble et de procéder à des raccordements individuels. Une nouvelle cabine de distribution basse-tension va également être posée.

Service des Travaux publics (canalisations)

Après vérification du collecteur EU/EP, qui est relativement en bon état, le service des Travaux publics va néanmoins saisir l'occasion de ces travaux et intervenir à cinq endroits. Ces travaux pourront être réalisés par la même entreprise de génie civil qui sera mandatée pour le chantier.

Le coût des travaux est ainsi devisé :

Récapitulation des coûts selon estimation détaillée annexée :		
Eaux	Fr.	160'000.00
Electricité	Fr.	50'000.00
Travaux Publics (canalisations)	Fr.	22'500.00
Total (HT)	Fr.	232'500.00
TVA 8,1 %	Fr.	18'832.50
Total TTC	Fr.	251'332.50

Le crédit global à libérer est de **Fr. 232'500.— (HT)**, selon le détail des coûts annexé au rapport.

En conséquence, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville à voter l'arrêté annexé.

M. Marc Tobler, rapporteur du Conseil municipal : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Vous avez pu prendre connaissance du rapport pour l'assainissement des conduites dans le secteur Rouges-Champs. Plusieurs raisons ont fait que nous devons entreprendre ces assainissements. Pour le service des Eaux, presque 300 mètres de conduites d'eau potable doivent être remplacés car il y a un grand risque de fuites et certains immeubles ne sont pas équipés de vannes d'arrêt. De plus, le diamètre actuel n'est plus conforme à la défense d'incendie. Pour le service de l'Electricité, des modifications de raccordement sont nécessaires dues à une nouvelle installation photovoltaïque sur le manège de Rouges-Champs pour optimiser la distribution d'énergie et rénover le réseau il est prévu l'ouverture de chambres. Enfin, le service des Travaux publics saisira l'occasion et interviendra pour les canalisations à cinq endroits. C'est pour ces raisons que le Conseil municipal vous demande la libération d'un crédit de Fr. 230'000.- hors taxes afin de réaliser tous ces travaux. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Marc Tobler. La discussion est ouverte sur l'entrée en matière. La discussion n'est pas demandée. Si elle n'est pas combattue, l'entrée en matière est acceptée tacitement.

La discussion est ouverte sur le fond (discussion générale). La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

La discussion est ouverte article par article de l'arrêté :

Article 1 : la discussion n'est pas demandée ;

Article 2 : la discussion n'est pas demandée ;

Article 3 : la discussion n'est pas demandée.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'art. 47, lettre b) du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier ;
- sur préavis favorable de la Commission technique ;

- sur préavis favorable de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil municipal ;

a r r ê t e :

Article 1 :

Le crédit de **Fr. 232'500.— (HT)** pour l'assainissement des conduites souterraines à la rue Rouges-Champs **est voté.**

Article 2 :

Le financement de la dépense totale de **Fr. 232'500.— HT** est assuré comme suit :

- Eaux : **Fr. 160'000.— (HT)**, montant prévu aux investissements en 2024 (enveloppe annuelle).
- Electricité : **Fr. 50'000.— (HT)**, montant prévu aux investissements en 2024.
- Travaux Publics (canalisations) : **Fr. 22'500.— HT** montant prévu aux investissements 2024.

Article 3 :

Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

9. Réponse du Conseil municipal à la motion des Jeunes progressistes de gauche intitulée : « Manifestations responsables, pour la fin des événements provoquant des nuisances » (No 1824 – MO 738)

Le Conseil municipal partage le souci des motionnaires, concernant l'importance de limiter les nuisances de tout type des manifestations qui se déroulent sur territoire communal. Le Conseil municipal rappelle aussi qu'il œuvre au développement de Moutier, auquel participent de nombreuses manifestations, ainsi qu'à la diversité de celles-ci.

Il convient en outre de rappeler que la notion de « nuisance » est difficilement quantifiable et qu'il importe au Conseil municipal d'appliquer le principe de proportionnalité.

S'agissant des nuisances sonores, les organisateurs sont tenus de respecter certaines normes. La manifestation en question pourrait être considérée à certains égards comme problématique, notamment en matière de respect des jours de repos. Mais au vu de son aspect ponctuel (trois fois par année), le Conseil municipal estime que ces nuisances sont supportables.

D'un point de vue environnemental, plusieurs aspects doivent être soulevés. Tout d'abord, le Conseil municipal ne souhaite pas procéder à une sélection arbitraire des manifestations qui doivent avoir lieu, basée sur des critères isolés. Le bilan environnemental doit être évalué dans son ensemble. En ce sens, la manifestation en question n'est pas pire que d'autres qui ont fréquemment lieu à Moutier. S'il procédait de la sorte, soit interdire une telle manifestation, le Conseil municipal pourrait difficilement justifier le maintien de matches de hockey au mois de septembre par exemple. Ensuite, la problématique en question relève de questions de société, qui doivent être régies aux niveaux fédéral et cantonal. Enfin, une interdiction sur territoire communal pousserait vraisemblablement les organisateurs à mettre sur pied leur événement dans une commune voisine. Or, l'impact environnemental ne serait pas réduit, mais simplement déplacé de quelques kilomètres.

Le Conseil municipal suit attentivement le développement du droit supérieur en la matière. Il constate notamment que la République et Canton du Jura a mis en consultation un Plan climat, qui s'appliquera à Moutier dès 2026 et qui prévoit certaines mesures pour sensibiliser les organisateurs de manifestations à leur impact environnemental.

En ce sens, le Conseil municipal est soucieux d'accompagner les organisateurs dans leurs réflexions visant à améliorer leur bilan environnemental, par des mesures ciblées

(notamment dans la limitation du plastique non recyclable, déjà édictée à Moutier). Cet accompagnement sera assuré notamment à travers l'application des mesures jurassiennes du Plan climat.

Sensible à l'impact sur l'environnement des manifestations qui se déroulent en Prévôté, le Conseil municipal favorise une politique de sensibilisation et d'accompagnement actif plutôt qu'une culture de l'interdit. De plus et comme développé précédemment, l'exécutif communal refuse de procéder arbitrairement, sur la base de critères qui, de fait, excluraient bon nombre de manifestations bien ancrées et appréciées de la population.

Etant donné ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de ville **à rejeter la motion.**

M. Clément Piquerez, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous avez pu prendre connaissance de la réponse relativement exhaustive du Conseil municipal.

De manière générale pratiquement toutes les manifestations provoquent des nuisances qu'elles soient sonores lors de concerts ou d'événements sportifs, des contraintes en matière de stationnement ou de restrictions de circulation pendant la Braderie par exemple et bien entendu environnementales dans presque tous les cas.

Mais ces manifestations sont aussi ce qui fait vivre notre commune et la rendent attractive culturellement, sportivement et elles ont forcément des retombées économiques pour les commerces de notre ville. Dès lors, le Conseil municipal ne souhaitant pas faire de choix arbitraire mais au contraire il est profitable d'avoir un large choix de manifestations afin de satisfaire le plus grand nombre de personnes possible.

Et pour en revenir à l'exemple utilisé dans le développement de la motion, les courses de motocross ne sont certainement pas pires que de faire de la glace au mois de septembre par 30°. Et si vous acceptez la motion comment justifier alors les manifestations de renommée nationale voire internationale comme le SIAMS qui se déroulent sur notre territoire et qui drainent un nombre considérable de personnes se déplaçant encore généralement en voiture.

Mais ne vous trompez pas le Conseil municipal est soucieux d'accompagner les organisateurs dans le respect de l'environnement. Nous avons déjà un des règlements les plus restrictifs concernant la vaisselle réutilisable où tous les événements publics sont soumis à cette ordonnance peu importe le nombre de participants. Le Conseil municipal s'appuiera également sur le plan climat du Canton du Jura pour accompagner les organisateurs de manifestations pour améliorer leur durabilité. C'est pour ces raisons que le Conseil municipal vous recommande de rejeter la motion.

M. le Président : Merci M. Clément Piquerez. M. Léonard Paget, auteur de la motion.

M. Léonard Paget : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Tous d'abord, je tiens à préciser que cette motion elle est le fruit de démarches de citoyens prévôtois qui, soucieux de leur bien-être, ont entamé des discussions auprès du Conseil municipal et du canton pour clarifier la situation. Lors de leur correspondance, le Conseil municipal a apparemment déclaré que c'est le canton qui était responsable des autorisations, ce qui est faux. C'est fort peu glorieux voire malhonnête. De plus, ce dernier a très clairement indiqué que ce sont bien les communes qui avaient le dernier mot en la matière. C'est donc une honte que le Conseil municipal se permette de mentir à ses citoyennes et citoyens pour se dégager de sa responsabilité. Il faut maintenant en passer par le dépôt d'une motion pour que le Conseil municipal reconnaisse sa responsabilité, c'est tout de même un comble.

Quant à la réponse, son contenu apparaît bien vide et pauvre en arguments. Votre appel à refuser la motion se base entre autres sur un défaussement ridicule en disant que si Moutier n'organise plus certains événements, les autres le feront ; comme s'il n'y avait pas la

possibilité que la ville se développe tout en étant rigoureuse sur les critères environnementaux.

La motion demande quelque chose de très simple, à savoir que les critères environnementaux soient particulièrement pris en compte pour les manifestations que le Conseil municipal autorise. Il me semble que ce n'est pas la mer à boire et ça devrait déjà être le cas depuis longtemps ! Vous dites que le bilan environnemental doit être évalué dans son ensemble, et bien c'est exactement le but de la motion, et c'est ce qui n'est pas fait aujourd'hui concernant le bruit, les dégâts sur le terrain, les émissions de CO2 ou encore la perturbation par rapport à la biodiversité ici dans le cadre du motocross.

Vous le dites vous-mêmes, notre motion est formulée de manière suffisamment vague - avec l'usage du mot nuisance - pour laisser au Conseil municipal la marge nécessaire pour l'application du principe de proportionnalité. Il s'agit ici d'une motion générale qui a pour but d'aller au-delà des courses de motocross et de pousser le Conseil municipal à repenser le développement de Moutier en prenant grandement en compte les perturbations que des manifestations peuvent engendrer en appliquant les mesures nécessaires si besoin. Le Conseil municipal aura donc une marge de manœuvre si la motion est acceptée. Il ne s'agit pas non plus d'interdire la Braderie parce qu'elle est bruyante. Il reviendra au Conseil municipal le cas échéant - en fonction des décisions qu'il prendra, et en fonction de sa future jurisprudence - de décider précisément l'application de la motion.

Vous évoquez dans votre réponse les matchs de hockey en septembre, et effectivement, c'est une aberration, interdisons-les le plus vite possible, étant donné qu'avec le réchauffement climatique, jouer au hockey en septembre ne sera plus possible et que ça engendre des coûts d'entretien conséquents. Mais comme vous le savez, cela a été débattu au Conseil de Ville, et ce sera au Conseil municipal de prendre aussi tous les éléments en compte lorsqu'il rendra ses décisions.

C'est ici assez regrettable pour ne pas dire plus que la commune semble penser que l'animation et la vie culturelle en ville de Moutier dépendent à ce point des courses de motocross. Je ne sais pas si beaucoup de citoyens se rendent aux courses de motocross, en tout cas pas moi, en tout cas pas pour faire une sortie culturelle et c'est déplorable que des activités autant polluantes fassent vivre notre ville. C'est une occasion pour nous de se réinventer, de trouver des initiatives, pourquoi pas des courses de vélocross !

C'est très bien que la commune soutienne les organisateurs à la réflexion quant à leur bilan environnemental. On demande maintenant un peu plus de la part du Conseil municipal, c'est-à-dire que l'environnement devienne un critère prépondérant pour l'autorisation des manifestations, et pour cela, je vous recommande chers collègues d'accepter la motion.

M. le Président : Merci M. Léonard Paget. La discussion continue. La discussion est demandée. M. Patrizio Robbiani.

M. Patrizio Robbiani : Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers de Ville, cher public et chers membres de la presse. Je précise que j'interviens à titre personnel. Mes propos n'engagent pas le groupe PSA. Mesdames, Messieurs, notre société ne tolère plus rien. Les néo ruraux veulent interdire les cloches aux vaches, ils demandent de tuer le coq du fait que son cocorico provoque des nuisances sonores. A Moutier, des personnes veulent aller encore plus loin et ne demandent ni plus ni moins que le Conseil municipal se prononce contre les manifestations qui provoquent des nuisances à l'encontre de sa population et de l'environnement. Mais une manifestation, un événement, engendrent par la force des choses des nuisances. Chers collègues, il faut bien lire ce que demande cette motion et penser aux conséquences si vous l'acceptez. L'interdiction ne concernera pas que le motocross. Il faudra interdire la Braderie prévôtoise, c'est une manifestation qui provoque des nuisances y compris le dimanche. Idem de la Fête de la Vieille Ville, de Stand'été, du Marché paysan, du Carnaval des enfants, de matchs de foot et de hockey par exemple. Et que dire d'un événement tel que les messes le dimanche ? Faudra-t-il aussi interdire les cloches des églises ? Je reviens au motocross. Des personnes travaillent d'arrache-pied pour proposer des

activités et animer notre ville. Des pilotes de toutes régions viennent à Moutier pour participer aux courses. Des passionnés de sport profitent de cette manifestation pour visiter notre région. Cela permet de faire connaître Moutier loin à la ronde et d'avoir également des retombées économiques. Chers collègues, afin que notre ville ne devienne pas une ville morte et sans animations, je vous demande de rejeter la motion. Merci de votre écoute et soutien.

M. le Président : Merci M. Patrizio Robbiani. La discussion continue. M. Julien Berthold.

M. Julien Berthold : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La motion proposée par les Jeunes progressistes de gauche suit un but louable, celui de limiter les nuisances envers la population ou l'environnement. Nous y souscrivons tout à fait. Néanmoins, pour être applicable, une telle mesure doit pouvoir être quantifiée. En appliquant stricto sensu le texte de la motion, alors la Braderie et la Fête de la Vieille Ville, ou même le Graitricks, qui fait pourtant la promotion d'un mode de mobilité douce, le vol libre, devraient être interdits. Dans la même veine, si un jour une manifestation d'activistes pour le climat devait se tenir à Moutier, elle devrait être interdite car elle provoque des nuisances pour certaines personnes. Vous l'aurez compris, trop contraignante, trop peu précise, la motion telle que formulée n'atteindra pas son but, le PCSI suivra donc le Conseil municipal et refusera cette motion.

M. le Président : Merci M. Julien Berthold. La discussion continue. M. Enzo Dell'Anna.

M. Enzo Dell'Anna : Monsieur le Président, chers collègues. Je suis d'accord avec tout ce qui a été dit après l'intervention de M. Paget. Ce qui me dérange surtout dans tout ça, en plus de tout ce qui a déjà été exprimé, c'est que cette motion elle vise juste une manifestation en particulier malgré tout ce qui a été tricoté autour. Et cela ça me dérange beaucoup plus que tout le reste. Je ne crois pas que ça soit la fin du monde de faire trois courses de motocross par année, ou bien alors on interdit aussi les tronçonneuses pour éclaircir les arbres dans la forêt, etc. Ça me semble vraiment exagéré et surtout c'est dirigé contre une manifestation et cela ça ne me plaît pas du tout. Merci.

M. le Président : Merci M. Enzo Dell'Anna. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

Par 30 voix contre 2, la motion N° 1824 – MO 738 est rejetée.

10. Réponse du Conseil municipal à la motion du RPJ intitulée : « Quel est le juste prix des motions » (No 1830 – MO 740)

La motion charge le Conseil municipal de fournir une estimation juste des coûts directs et indirects de chaque motion et de préciser quelle rubrique budgétaire est concernée en mentionnant s'il s'agit d'un service autofinancé ou non.

Le Conseil municipal a déjà eu l'occasion de se déterminer sur cette question notamment dans le cadre de l'intervention N° 1636-MO 654.

Lorsqu'il traite les interventions parlementaires, le Conseil municipal intègre à sa réflexion l'aspect des coûts qui seraient engendrés par l'acceptation des motions. Dans la mesure du possible, la réponse fournie fait mention d'indications chiffrées.

Aller au-delà de la pratique actuelle, se traduirait par l'engagement de ressources importantes qui ne sont pas disponibles dans l'organisation municipale actuelle.

Le Conseil municipal s'engage à tenir compte de la préoccupation émise dans l'intervention parlementaire en fournissant des informations les plus proches de la réalité lorsque la situation le permet.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil de Ville est invité **à rejeter la motion.**

M. Marcel Winistoerfer, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Monsieur Choffat, vous qui avez déposé cette motion, vous êtes certainement un peu déçu de la réponse du Conseil municipal. Pourtant, c'est la seule qui nous semble convenir. Il est clair que chaque fois que ce sera possible, les services concernés de la ville retiendront les chiffres des sommes engagées ou appelées à l'être.

Il faut se rendre compte qu'avec les moyens en personnel et en outils aujourd'hui à disposition, il est très compliqué d'être aussi précis que l'exige le texte de la motion. Lors de la séance du 28 octobre 2019 du Conseil de Ville, le Conseil municipal avait déjà répondu dans ce sens à une motion de l'UDC datant du 27 mai de la même année, et qui portait le titre suivant : « Sur la clairvoyance des coûts lors d'interventions politiques ». La motion avait certes été retirée au Conseil de Ville, mais la réponse figurait tout de même dans les informations délivrées aux membres de cedit Conseil de Ville.

Le Conseil municipal avait écrit, je cite : « Qu'il partageait le but poursuivi par les auteurs de l'intervention parlementaire et qu'il veillerait, à l'avenir, dans la mesure du possible, à indiquer au Conseil de Ville, dans les réponses données aux motions et aux postulats, une estimation des coûts uniques ou périodiques engendrés par les propositions formulées. Il avait encore ajouté que la forme des réponses fournies par le Conseil municipal au Conseil de Ville relevait toutefois de la compétence de l'exécutif, fin de citation ».

Le Conseil municipal invitait déjà voilà cinq ans le Conseil de Ville à rejeter la motion. Il en va pareillement aujourd'hui. En outre, il suffit notamment que les délais de réalisation de la motion soient repoussés pour que les chiffres engagés n'aient plus la même résonnance.

Pour toutes les raisons citées, le Conseil municipal vous invite donc à rejeter la motion. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Marcel Winistoerfer. Je donne la parole à M. Thierry Choffat, auteur de la motion.

M. Thierry Choffat : Monsieur le Président, chers collègues. Dans sa réponse à la motion sur le juste prix des motions, le Conseil municipal recommande le rejet. Ses arguments sont qu'il est fait déjà dans la mesure du possible mention d'indications chiffrées. Ceci n'est pas forcément exact. J'en veux pour preuve et pour exemple les motions traitées en 2023, où seulement deux ont été accompagnées de chiffres. Je ne reviendrai pas sur les estimations erronées de certaines motions du passé.

Pour ne parler que de la présente motion, le Conseil municipal parle d'engager d'importantes ressources qui ne sont pas disponibles dans l'administration actuelle, mais aucune précision n'est donnée sur ce que coûteraient ces ressources. On peut imaginer qu'un professionnel expérimenté n'a pas besoin de plus d'une à deux heures pour faire une estimation réaliste des coûts de mise en œuvre d'une motion. Sachant qu'il n'y a guère qu'une quinzaine de motions déposées par année, ces quelques heures bien investies seraient vite économisées. Comment le législatif peut-il se prononcer sur une motion s'il ne peut pas en connaître les justes coûts réels et quelles en seront les incidences sur les impôts, les taxes ou les subventions ? Conscient qu'il ne serait pas aisé de fournir une estimation des coûts précise pour chaque motion, je souhaite transformer la motion en un postulat afin de laisser au Conseil communal la possibilité de faire au mieux de ses ressources, et tenir ses engagements de fournir des informations proches de la réalité.

M. le Président : Merci M. Thierry Choffat. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

Par 28 voix contre 1, la motion N° 1830 – MO 740 est acceptée sous la forme du postulat.

11. Réponse du Conseil municipal au postulat de Mme Marina Zuber (PSA) intitulé : « De la vaisselle réutilisable communale pour les événements prévôtois » (No 1818 – PO 154)

Le Conseil municipal est chargé d'élaborer un projet permettant l'acquisition de vaisselle réutilisable communale pouvant être louée aux clubs, associations, commerçants et sociétés lors d'événements sportifs ou culturels prévôtois.

Il apparaît qu'à ce jour, bon nombre de sociétés et de restaurateurs ont déjà acquis de la vaisselle réutilisable en prévision de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2024, de l'ordonnance communale du 17 avril 2023 relative à l'utilisation de vaisselle réutilisable ou recyclable lors d'événements organisés à Moutier, qui répond à la motion du PDC N° 1620 – MO 653.

L'achat, par la commune, de vaisselle réutilisable impliquerait la gestion d'assiettes et d'ustensiles, tous de différentes tailles, selon les besoins. Pour une manifestation comme la Braderie prévôtoise, par exemple, cela peut représenter 250'000 pièces, dont 80'000 gobelets.

L'expérience de la Braderie prévôtoise montre que la pratique actuelle est acceptée.

Il n'appartient pas à la collectivité publique de fournir ce genre de prestations qui se traduirait, en outre, par un important travail de gestion.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil de Ville de **rejeter le postulat**.

M. le Président : Je vous informe qu'avant la séance, Mme Marina Zuber nous a fait savoir qu'elle retirait son postulat. Mme Marina Zuber est-ce toujours le cas ?

De sa place Mme Marina Zuber confirme que c'est toujours le cas.

M. le Président : Mme Marina Zuber confirme retirer son postulat, si bien que la discussion n'est pas ouverte et que le postulat est rayé du rôle.

12. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation des Jeunes progressistes de gauche intitulée : « Quel est l'état des lieux de l'application de la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) par la Municipalité de Moutier ? » (No 1819 – IN 517)

Conformément à la demande des auteurs de l'interpellation, le service des Infrastructures a dressé l'état des lieux de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite s'agissant du patrimoine communal, immeubles locatifs exceptés. Sur 23 objets, il apparaît que dix voire onze d'entre eux bénéficient d'un accès PMR.

Pour les immeubles non équipés et dont les besoins sont rares, une organisation ponctuelle est mise en place.

Objet	Accès PMR	Obstacle(s)	Type d'aménagement
Hôtel-de-Ville 1	Oui	- Escaliers extérieurs - Escaliers intérieurs	- Accès plein pied au Nord du bâtiment au rez-de-chaussée du bâtiment - Rampe et ascenseur intérieur
Hôtel-de-Ville 2	Oui	- Escaliers extérieurs - Escaliers intérieurs	- Accès par une rampe à l'avant du bâtiment au rez-de-chaussée du bâtiment - Ascenseur intérieur
EP Liberté	Non	- Escaliers extérieurs - Escaliers intérieurs	- Projet (crédit cadre) d'installation d'un ascenseur intérieur et d'une rampe extérieure au Sud du bâtiment
EP Clos	Oui	- Une marche extérieure - Escaliers intérieurs	- Accès par une rampe extérieure - Ascenseur intérieur (monte personne)
EP/EE Chantemerle	Non	- Escaliers extérieurs - Escaliers intérieurs	- Projet (crédit cadre) d'installation de monte escaliers (plateforme)
EE Gare	Non	- Marches extérieures	- Aucun aménagement prévu à ce jour
EE Rue Neuve	Non	- Marches extérieures	- Aucun aménagement prévu à ce jour
EE Oeuches	Non	- Marches extérieures	- Aucun aménagement prévu à ce jour
EE Mercier	Non	- Marches extérieures	- Aucun aménagement prévu à ce jour
EJC/CDE Viaduc	Non	- Escaliers extérieurs - Escaliers intérieurs	- Projet d'installation d'un ascenseur
EJC Fauvettes	Non	- Escaliers intérieurs	- Aucun aménagement prévu à ce jour par le propriétaire de l'immeuble
EJC Courtine	Non	- Marches extérieures	- Aucun aménagement prévu à ce jour
Ecole secondaire	Oui	- Escaliers extérieurs - Escaliers intérieurs	- Accès plein pied par la partie Sud du bâtiment - Plusieurs monte escaliers intérieurs et une rampe intérieure
Ecole ménagère	Non	- Escaliers extérieurs	- Aucun aménagement prévu à ce jour par le propriétaire de l'immeuble - Accès PMR intégré dans le nouveau projet
Piscine	Oui	- Accès dans les bassins	- Siège mobile pour PMR
Place de sport	Oui	- Escaliers extérieurs	- Accès plein pied aux vestiaires - Accès par le portail nord de la place de sport
Halle Polysports	Oui	- Escaliers extérieurs - Escaliers intérieurs	- Accès plein pied au rez-de-chaussée et à l'étage par la partie Est du bâtiment
Bibliothèque/Ludothèque	Oui	- Escaliers intérieurs	- Accès plein pied au rez-de-chaussée - Monte escaliers intérieur, dans la bibliothèque

Société'halle	Oui/Non	- Escaliers intérieurs	- Accès plein pied au rez-de-chaussée - Pas d'installation pour les salles à l'étage.
Maison Prévôtoise	Non	- Escaliers extérieurs - Escaliers intérieurs	- Rampe pour l'accès au sous-sol (SeJAC) - Aucun aménagement prévu à ce jour
Cinéma	Oui	- Une marche	- Rampe extérieure
Place de jeux Ste-Catherine	Oui	- Engins	- Accès à tous les engins par des rampes
Autres places de jeux	Non	- Engins	- Aucun aménagement prévu à ce jour

S'agissant du délai fixé à fin décembre 2023 pour la mise aux normes LHand des arrêts de bus, celui-ci ne sera pas respecté pour des raisons de ressources et de moyens financiers.

Pour information, le canton de Berne (Office des ponts et chaussées), responsable de la mise aux normes des arrêts situés le long des routes cantonales, n'a, à ce jour, rien entrepris dans ce sens et ne fera rien jusqu'au départ de Moutier à la République et Canton du Jura.

M. Pierre Coullery, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous avez pris connaissance de la réponse du Conseil municipal à l'interpellation des Jeunes progressistes de gauche. Nous pouvons les remercier pour avoir permis au service des Infrastructures de faire l'état des lieux de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments communaux, il est bien dit excepté les bâtiments locatifs de la commune.

On peut constater en voyant la liste exhaustive qui a été faite par le service des Infrastructures, que la situation n'est pas très glorieuse. Un bâtiment sur deux est vraiment accessible, c'est certainement trop peu. A noter tout de même que des organisations ponctuelles sont trouvées au besoin, pour des bâtiments où il y a peu de demandes d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Il est aussi indiqué que la mise aux normes des arrêts de bus n'a pas pu être effectuée dans le délai imparti (31.12.23), pour des raisons de moyens, autant financiers que de ressources humaines.

Il est dit aussi que le canton de Berne n'interviendra pas d'ici le transfert pour la mise aux normes des arrêts situés sur les routes cantonales.

Il faut encore prendre en compte, je trouve, que la problématique de l'accès des personnes à mobilité réduite est prise en compte dans tous les projets de nouveaux bâtiments publics ou de rénovations.

C'est le cas pour la nouvelle école ménagère dont on a entendu parler précédemment. Et aussi ce sera le cas à Moutier pour la rénovation de la Gare CFF qui interviendra ces prochains mois.

Cela constitue quand-même un progrès considérable par rapport à la situation qui prévalait il y a quelques années. Merci.

M. le Président : Merci M. Pierre Coullery. L'auteur de l'interpellation, M. Aitor Meier étant absent, est-ce que M. Paget peut nous indiquer si M. Meier est satisfait ou non de la réponse donnée ?

De sa place, M. Léonard Paget indique que M. Meier se déclare insatisfait de la réponse donnée et demande la discussion. De sa place, M. Francis Pellaton demande également la discussion. Cette demande est accordée car elle est acceptée par plus de douze membres du Conseil de Ville.

M. Léonard Paget : Tout d'abord merci pour ce rapport. Comme tout le monde peut le voir, sur 23 objets, il y en a seulement 10 à 11 qui sont accessibles maintenant aux personnes à mobilité réduite. Cette situation elle est simplement honteuse. Certes, à plus ou moins long terme, il y a 15 objets sur 23 qui seront accessibles aux personnes à mobilité réduite, ce qui est un tout petit peu mieux mais cela viole néanmoins toujours la loi sur le handicap.

En outre, je constate qu'au niveau des écoles enfantines, seule Chantemerle sera dotée d'un accès aux personnes à mobilité réduite à l'avenir. La commune ici se met dans une claire violation de la loi, la loi sur le handicap obligeant les communes à rendre les sites communaux accessibles et qu'en cas de procédure judiciaire à ce sujet, elle a de fortes chances d'être condamnée. Enfin, le fait de ne pas prévoir une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sur l'ensemble des objets communaux à terme ont comme conséquences de traiter les citoyens handicapés comme des citoyens de seconde zone, ne pouvant même pas accéder aux lieux publics de manière autonome et sans devoir recourir à une aide extérieure. C'est maintenant à vous de prendre des mesures pour vous mettre en légalité.

M. le Président : Merci M. Léonard Paget. La discussion continue. Mme Pascale Gerber.

Mme Pascale Gerber : Bonjour Messieurs, Dames. Je suis assez étonnée quand j'ai vu ça. Handicap physique ça veut dire quoi ? Quand je prends la page, escalier, escalier, ascenseur. Le handicap physique ne marche pas seulement pour les personnes en fauteuil roulant. Un handicap physique ça peut être aussi un aveugle ou un sourd. Et j'ai quand-même été assez frappée qu'à aucun moment on parle de chemins pour les handicapés de la vue, qu'on parle des sourds, qu'on parle des ascenseurs adaptés avec du braille ou des choses comme ça. J'ai l'impression quand je lis ça qu'on a fait uniquement avec des personnes qui sont en fauteuil roulant, et je voudrais juste rappeler que le handicap physique touche aussi la malvoyance, la sourdité et beaucoup d'autres handicaps. C'est juste une remarque que je me suis faite par ce que j'ai trouvé ça assez triste.

M. le Président : Merci Mme Pascale Gerber. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

13. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du Rauraque intitulée : « Zone 20km/h à la rue du Clos » (NO 1820 – IN 518)

Le Conseil municipal répond de la manière suivante aux questions posées par l'auteur de l'interpellation :

Y a-t-il des discussions en cours dans cette zone pour ajouter des panneaux ou refaire les passages piétons effacés ?

- Des discussions ont été reprises à la suite du dépôt de la présente interpellation afin de déterminer quels aménagements seraient réalisables. Quant au passage piétons, il a été effacé car il ne répondait pas aux normes légales. Ce dernier ne pourra pas être marqué à nouveau.
- La construction d'un trottoir traversant serait la seule option possible. Cet aménagement devrait répondre à des normes bien précises et entraînerait des coûts de réalisation qui devront être intégrés dans une réflexion plus globale.

Est-ce qu'il est possible de créer une zone 20 km/h avec priorité aux piétons à cet endroit ?

- Le Conseil municipal a décidé que la priorité était d'instaurer des zones 30 km/h. Pour l'heure, aucune autre mesure d'aménagement de zones n'est prévue. Cependant, la création d'une telle zone pourra éventuellement être intégrée lors de la réalisation du complexe à la rue du Moulin qui prévoit une traversée piétonnière nord-sud.

Le Conseil municipal peut-il nous informer sur les éventuels projets d'aménagement de zone « 20 » dans cette zone ou dans d'autres endroits de la ville ?

- La priorité est la mise en place de zones 30.

M. Clément Piquerez, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous avez pu prendre connaissance des réponses du Conseil municipal.

De manière générale le Conseil municipal a décidé de mettre la priorité sur la mise en place de zones 30 km/h attendues depuis plusieurs années notamment par un certain nombre d'élus du Conseil de Ville. J'en profite pour vous informer de l'avancée du dossier zones 30 km/h, il est pour le moment toujours à la Préfecture qui doit statuer sur les recours. Nous espérons pouvoir commencer la mise en place des zones 30 ce printemps avec le retour des beaux jours permettant d'effectuer le marquage au sol.

Pour en revenir à la rue du Clos, le passage piéton a été effacé car il n'était plus du tout aux normes car il terminait directement dans une place de parc. Le Conseil municipal est conscient que le cheminement piéton est important dans ce secteur et passe de manière naturelle par cet ancien passage piéton. Nous allons donc étudier la possibilité de créer un trottoir traversant dans ce carrefour, seule option respectant les normes en vigueur.

Concernant la mise en place de la zone de rencontre il serait possible d'en créer une moyennant quelques aménagements. Nous reprendrons ça en parallèle avec la réalisation du projet Moulinindustrie afin d'avoir une cohérence dans le cheminement piétonnier dans tout le secteur. En attendant, le Conseil municipal a procédé au changement de la signalisation devant l'école du Clos comme devant toutes les autres écoles avec le remplacement des panneaux interdictions de paquer par des panneaux interdiction de s'arrêter afin de lutter contre le phénomène de parents taxi. Merci pour votre attention.

M. le Président : Merci M. Clément Piquerez. M. Corentin Faivre, auteur de l'interpellation, êtes-vous satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse ?

De sa place, M. Corentin Faivre se déclare partiellement satisfait de la réponse donnée et demande la discussion. Cette demande est accordée car elle est acceptée par plus de douze membres du Conseil de Ville.

M. Corentin Faivre : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. J remercie le Conseil municipal pour sa réponse à notre interpellation. L'objectif de cette interpellation c'était un peu de donner une continuité à une zone piétonne. On a déjà vu que c'est déjà interdit à la circulation entre la Place du Marché et la Migros où les gens en profitent pour venir à pied depuis là et l'objectif c'était de rendre le bout du croisement entre la rue des Oeuches et jusqu'à la route cantonale à une zone 20 piétonne. Après ça c'était l'objectif un peu. Après au niveau sécurité routière on est vraiment très en retard comparé à d'autres communes. C'est assez dommageable et puis il faudrait vraiment que ces zones 30 déjà arrivent à bon terme et bien évidemment on ne compte plus le nombre de motions et d'interpellations sur la sécurité routière qui ont été déposées ces dernières années et qui on voit touchent beaucoup plus maintenant la population, à savoir si cette compétence pourrait revenir au Conseil de Ville. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Corentin Faivre. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

14. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PSA intitulée : « Le projet de centrale solaire sur les toits de la Tornos, on en est où ? » (No 1821 – IN 519)

Le Conseil municipal répond de la manière suivante aux questions posées par l'auteur de l'interpellation :

1. Le projet communal a suscité la volonté de la direction de Tornos d'ajouter à la centrale communale sa propre centrale sur deux toits supplémentaires, qui restent aux mains de l'entreprise. Ces deux différentes centrales représentent deux lots bien séparés mais permettent de profiter des synergies et du suivi de chantier pour arriver à un maximum de couverture des toits.

Les travaux ont débuté en août 2023 et suivent leur cours dans les corps de métier comme la sécurisation des différents toits, la pose d'échafaudages, de grue, la mise à jour de l'étanchéité du grand toit plat au nord, la pose des panneaux photovoltaïques (PV) et le redimensionnement de certains tableaux électriques de l'entreprise Tornos.

Une partie de la centrale de Tornos, sise sur le toit no 119e, avec une puissance installée de 406 kWc, a été mise en service vendredi 3 novembre 2023.

Concernant la centrale sur les toits des bâtiments 109 et 117, d'une puissance de 681 kWc, la fin des travaux sur toiture est planifiée au 13 décembre 2023.

2. Comme mentionné lors de la conférence de presse du 28 septembre 2023, les objectifs ne sont pas atteints. En effet, sur un crédit d'investissement de CHF 948'680.—, ont été récoltés à ce jour CHF 69'000.— de contrats signés, répartis sur 15 personnes physiques dont 12 de Moutier et 3 de Delémont. Une dizaine d'autres personnes physiques (7 de Moutier, 1 de Crémines, 1 des Breuleux et 1 de Courfaivre) se sont annoncées, pour un montant de CHF 100'000.—. Ici les contrats ne sont pas encore signés.
3. Une communication a été insérée plusieurs fois dans le magazine « Moutier.ch » sur la dernière page de publicité et l'édition d'octobre 2023 comporte un article (page 11) qui donne l'état des lieux du projet et invite les citoyens à contracter un prêt. Lors de Moutier-Expo 2022, le projet a été présenté aux visiteurs et l'exposition 2023 sera mise à profit pour relancer les intéressés sur le stand. A chaque manifestation sur le thème de l'énergie organisée à la Sociét'halle, le thème est abordé. Les sites internet de la commune et des SIM relaient l'information. Ce dernier sert d'accès aux inscriptions. Les personnes ayant manifesté un intérêt sur le site internet ont reçu des contrats au début du mois de septembre 2023. Depuis cette date, il est procédé à la vérification régulière de l'état des lieux des inscriptions afin de produire les contrats aux intéressés.
4. Aucune société morale ne s'est manifestée aujourd'hui. Une seule entité publique s'est annoncée.

M. Marc Tobler, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président. Vous avez la photo de nos deux centrales photovoltaïques à la Tornos. Vous voyez au premier plan la centrale de Tornos avec 1113 panneaux de 450 kw chacun. La surface ainsi occupée par les panneaux est de 2224 m2. Au deuxième plan, juste un peu derrière, c'est notre centrale communale, avec 1602 panneaux de 425 kw chacun. La surface ainsi occupée pour les panneaux est de 3200 m2. La production prévue de cette centrale, la nôtre, elle est de 685'000 kw par année. Elle a été mise en fonction le 16 février. Celle de la Tornos a été mise en service en décembre 2023. Donc avec une production totale d'environ 1.1 million de kw/h par année. Ces chiffres ont été pris cet après-midi et pas ce soir. Venons maintenant au financement participatif. Dans la réponse du Conseil municipal le 14 novembre 2023, il y avait environ Fr. 100'000.- promis pour cette installation avec un coût total de Fr. 948'680.-. Aujourd'hui, il y a environ Fr. 732'000.- promis, donc il reste environ Fr. 216'000.- à couvrir. Il faut bien dire que si on a

pris un saut pareil ce n'est pas par hasard, mais c'est l'institution de prévoyance de Tornos qui a mis Fr. 500'000.- à disposition pour cette installation.

Mais sur ma liste qui est devant moi avec les investisseurs, il y a encore beaucoup de places vides pour les personnes dans cette salle si vous voulez bien. En plus, le financement participatif reste aussi ouvert car il est prévu de réaliser un deuxième projet de photovoltaïque basé sur le financement participatif qui sera vraisemblablement sur les toits de notre école secondaire si la volonté politique reste maintenue. Je vous remercie et j'espère que ça vous satisfait.

M. le Président : Merci M. Marc Tobler. M. Mathieu Houmard étant absent, est-ce que quelqu'un du PSA peut nous indiquer si M. Houmard est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse donnée ?

De sa place, Mme Sandra Monnerat Choffat indique que M. Houmard se déclare partiellement satisfait de la réponse donnée.

15. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation des Jeunes progressistes de gauche intitulée : « Gestion des déchets par notre commune » (No 1825 – IN 520)

Le Conseil municipal répond comme il suit aux questions posées par les auteurs de l'interpellation :

Quelle est la source du problème, qui résulte en des poubelles gérées par la commune se retrouvant remplies à débordement régulièrement ? La problématique est connue et analogue à celle rencontrée par toutes les villes en Suisse. Elle provient de l'incivilité et de l'indiscipline d'une partie des utilisateurs. Le problème ne découle pas d'un manque de contenance des poubelles ni de leur conception avec une ouverture volontairement réduite. Il s'agit d'un standard de poubelles de rue qu'il ne faut pas confondre avec une poubelle d'intérieur comme on les trouve dans certains commerces ou dans les ménages.

La Voirie vide deux fois par semaine les 80 poubelles situées sur le territoire communal. Lors des tournées d'entretien, il apparaît que la plupart des poubelles n'a pas encore atteint sa capacité maximale.

Le problème provient du fait que certains utilisateurs n'écrasent pas suffisamment leurs déchets ou d'autres, au contraire, essaient d'éliminer des détritiques non autorisés tels que les déchets ménagers, des cartons de pizza, etc. Dans les deux cas, le résultat est similaire : l'ouverture de la poubelle est obstruée par le simple fait que le déchet est de trop grande taille et de surcroît interdit. Par conséquent, la poubelle n'est pas pleine mais est rendue inutilisable pour les prochains utilisateurs ; certains veulent absolument se débarrasser de leurs déchets et vont tout simplement les abandonner au-dessus ou autour de celle-ci.

Il a également été remarqué qu'à certains endroits, les poubelles sont régulièrement remplies avec des déchets ménagers dont l'élimination doit être faite par le biais de sacs taxés. Ce deuxième phénomène contribue à remplir prématurément les poubelles et occasionnellement provoque leur débordement. Ce manque de civisme d'une partie de la population engendre les désagréments qui ont été relevés par le signataire de l'interpellation.

La commune compte-elle régler ce problème et comment ? La Voirie a déjà mis en œuvre techniquement tout ce qui est nécessaire. Le problème de fond découle des comportements inappropriés d'usagers ; une plus grande présence policière in situ pourrait réduire le phénomène.

La commune compte-elle installer un tri sélectif à la piscine de Moutier pour la prochaine saison ? Plusieurs poubelles sont déjà réparties sur l'ensemble de la piscine, ainsi

que des poubelles à PET. Le personnel trouve régulièrement un mélange de déchets dans les deux sortes de poubelles. Ce phénomène se retrouve aussi dans les salles de sport.

En réponse à la question posée, le Conseil municipal envisage l'instauration d'un tri sélectif. Les services concernés ont été mandatés afin d'examiner les modalités pratiques.

Il convient de préciser que le tri des déchets ne se résume pas à l'installation de poubelles. Il relève également de l'attitude des citoyennes et citoyens. En ce sens, les informations fournies sur le site seront renforcées.

M. Stéphane Girardin, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous aurez remarqué dans cette réponse que le problème principal comme partout me direz-vous, est un manque de civisme d'une part très minoritaire de la population. La gestion des déchets est un point crucial pour la voirie. Ils sont conscients d'être responsables de la propreté de la ville et travaillent en ce sens quotidiennement. Il faut simplement savoir qu'ils ne peuvent pas faire le tour des poubelles tous les jours car ce n'est heureusement pas leur seule tâche. De plus, lors des différentes actions populaires de ramassage des déchets, nous remarquons avec une certaine fierté que les quantités de déchets récupérées sont relativement faibles. Il est clair que les déchets nous attirent le regard, ils dérangent mais c'est un bon réflexe si nous souhaitons garder une ville la plus propre possible.

Concernant la répression, nous pouvons confirmer que les contrôles et amendes se sont renforcés ces dernières années concernant la problématique des déchets. Nous collaborons régulièrement avec la Police administrative. Merci pour votre attention.

M. le Président : Merci M. Stéphane Girardin. M. Léonard Paget, auteur de l'interpellation, êtes-vous satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse donnée ?

De sa place, M. Léonard Paget se déclare non satisfait de la réponse donnée et demande la discussion. Cette demande est accordée car elle est acceptée par plus de douze membres du Conseil de Ville.

M. Léonard Paget : Encore une fois ce soir, le Conseil municipal se dérobe face à ses responsabilités. Le problème est connu, identifié, mais rien n'est proposé pour faire changer les choses. Vous avez la responsabilité dans ce littering que nos poubelles causent.

La gestion de l'espace public incombe à la commune, on ne peut pas se cacher derrière des incivilités ou la responsabilité individuelle pour s'en sortir comme vous le faites. La gestion de l'espace public est votre responsabilité, et donc ce littering est foncièrement votre problème. Moi, des solutions je peux en proposer plusieurs : on peut faire une modification de la tournée, si on voit que certaines poubelles sont vides lors du passage et passer plus souvent dans certaines plus critiques. On pourrait aussi enlever la taxe au sac si on voit que vraiment c'est problématique pour une partie de la population ou alors on pourrait en distribuer pour les foyers plus dans le besoin. Ou alors, simplement, on retire ces poubelles-là et on oblige les citoyens à utiliser les sacs taxés et là on envoie un signal fort. Là, la seule chose que vous proposez c'est d'envoyer la police pour surveiller ces poubelles, c'est assez grotesque. La police va faire quoi, elle va faire des embuscades derrière chaque poubelle de la commune pendant des heures ? Je crois qu'elle a autre chose à faire, alors il faut arrêter de se moquer de nous.

M. le Président : Merci M. Léonard Paget. La discussion continue. M. Christophe Winistoerfer.

M. Christophe Winistoerfer : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. M. Paget, je crois que vous confondez les choses. La commune est responsable pour l'espace public mais le comportement des gens ce n'est pas de la responsabilité de la commune.

M. le Président : Merci M. Christophe Winistoerfer. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

16. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PCSI intitulée : « Plan de quartier et publicité mensongère » (No 1826 – IN 521)

Le Conseil municipal répond comme il suit aux questions posées par les auteurs de l'interpellation :

La Municipalité regrette la situation décrite, mais ne peut intervenir officiellement dans une affaire privée.

En effet, la responsabilité de cette publicité erronée incombe entièrement à l'investisseur, la Commune n'en étant même pas informée à la base.

S'agissant des dommages en découlant, il y a lieu de constater que ceux-ci porteront préjudice en premier lieu à l'investisseur et à son projet davantage qu'à la Municipalité.

M. Pascal Eschmann, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Ville, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Vous avez pu prendre connaissance de la réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PCSI intitulée : « Plan de quartier et publicité mensongère ». Compte tenu du contenu de cette réponse, je n'ai rien d'autre à ajouter. Merci.

M. le Président : Merci M. Pascal Eschmann. M. Claude Girardin, auteur de l'interpellation, êtes-vous satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse donnée ?

De sa place, M. Claude Girardin se déclare non satisfait de la réponse donnée et demande la discussion. Cette demande est accordée car elle est acceptée par plus de douze membres du Conseil de Ville.

M. Claude Girardin : Monsieur le Président, chers collègues. Nous nous étonnons ici de la réponse lacunaire du Conseil municipal quant aux quatre petites questions toutes simples que je leur avais posées puisqu'on sait qu'un plan de quartier pour ledit projet passera entre ses mains si ça n'est pas déjà fait. Et sait-on si l'investisseur de ce projet est toujours fiable pour le développement de ce quartier ? Merci.

M. le Président : Merci M. Claude Girardin. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

17. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation urgente de Moutier à Venir intitulée : « Mediacentre, rumeurs persistantes » (No 1828 – IN 522)

Afin de pouvoir répondre aux questions posées par les auteurs de l'interpellation, le Conseil municipal a pris contact avec la direction de Mediacentre Moutier SA (Réseau de l'Arc).

Par lettre du 19 décembre 2023, le Réseau de l'Arc a apporté les éléments de réponse figurant en annexe.

Sur le fond, le Conseil municipal partage l'inquiétude de la population. Une réflexion a été amorcée afin d'examiner les démarches qui peuvent être entreprises afin de garantir à l'avenir en ville de Moutier la présence de médecine de premier recours.

M. Marcel Winistoerfer, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Si mes sources sont bonnes, les signataires de l'interpellation ont rencontré une délégation de la Direction de l'Hôpital et ont trouvé en partie des réponses à leurs interrogations.

Je remercie les auteurs de l'intervention et ne vous cache pas que le Conseil municipal a aussi des inquiétudes sur le même sujet et qu'il a retrouvé lui aussi, et cela pas plus tard que la semaine passée, la Direction de l'Hôpital de Moutier dans le cadre d'une visite plus générale.

Je ne vais pas reprendre le texte de la lettre adressée à notre Chancellerie en date du 19 décembre 2023, que vous avez par ailleurs reçue en copie, mais me permettez d'ajouter quelques éléments qui nous ont été transmis le lendemain de notre visite à l'Hôpital, soit mercredi 21 février dernier.

Je cite : « Suite à nos discussions, voici quelques éléments nouveaux à ajouter, c'est transmis donc par la direction :

Sur les deux médecins pressentis par le Medicentre Moutier, l'un a déjà signé son contrat et nous sommes très positifs pour le deuxième, dont la signature est attendue pour les semaines à venir. De plus, deux dossiers très sérieux ont été depuis reçus et sont en train d'être traités, fin de citation. »

Dès lors, comme vous, nous serons attentifs à l'évolution du dossier. Moutier a besoin de médecins généralistes de proximité, qu'ils soient rattachés au Medicentre ou indépendants. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Marcel Winistoerfer. M. Francis Pellaton, auteur de l'interpellation, êtes-vous satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse donnée ?

De sa place, M. Francis Pellaton se déclare non satisfait de la réponse donnée et demande la discussion. Cette demande est accordée car elle est acceptée par plus de douze membres du Conseil de Ville.

M. Francis Pellaton : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il a fallu que la presse relate sur ses pages que Moutier à Venir avait déposé une motion urgente concernant le Medicentre à Moutier. J'ai effectivement demandé ce que faisait le Conseil communal pour savoir où ça en était. Entretemps, M. Omont et M. Kenfack ont convoqué Mme Pascale Gerber et nous sommes allés encore avec elle et avec M. Marchand discuter avec ces messieurs. Tout ce que je peux vous dire c'est qu'on est ressorti en pensant qu'il n'y avait rien de concret. Apparemment il semblerait qu'il y a eu des avancées, c'est tout. La seule chose que je voudrais encore avoir, c'est le double de la lettre que le Conseil communal a envoyée au Medicentre. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Francis Pellaton. La discussion continue. Mme Pascale Gerber.

Mme Pascale Gerber : Juste encore deux, trois précisions, parce qu'au départ c'est les citoyens de la ville de Moutier qui ont fait une pétition au niveau de la santé publique de Berne pour demander des explications par rapport au Medicentre et par rapport aux agissements du Réseau de l'Arc. Donc la pétition est partie à Berne, c'est pour ça que j'ai été convoquée à l'hôpital par M. Omont et M. Kenfack. Je n'ai pas eu de réponses à mes questions. Il n'y en aura jamais parce que comme tout le monde le sait il y a le secret professionnel. De ce fait, une deuxième lettre a été écrite, qui n'avait rien à voir avec MAV mais toujours les mêmes citoyens et la réponse de Berne a été qu'ils ont des billes dans le Réseau de l'Arc et dans le nouveau système d'assurance VIVA, donc ils nous conseillent de laisser gentiment les choses se faire et de s'arrêter là.

M. le Président : Merci Mme Pascale Gerber. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

18. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de M. Grégory Mosimann (RPJ) intitulée : « quelle stratégie pour le Forum de l'Arc ? » (No 1822 – QU 418)

En préambule, il convient de procéder à un bref récapitulatif historique. Depuis son inauguration, le Forum de l'Arc était géré par une société anonyme, HECL Moutier SA, dont la Municipalité était actionnaire majoritaire. Après une situation de surendettement, la SA a été recapitalisée en 2018 par FAJI SA (la société chargée d'organiser le SIAMS), ainsi que huit autres entreprises de l'Arc jurassien et rebaptisée Forum de l'Arc SA. La Municipalité a consenti à abandonner 1,6 million de francs dans l'opération (participation au capital-actions et prêt), récupérant pour fr. 500'000.-- d'actions gratuites dans la nouvelle société. De 2019 à 2021, la Municipalité a octroyé des subventions de fr. 50'000.-- par année à Forum de l'Arc SA. Ces octrois ont cessé en 2022, pour raison de mesures d'économies. Depuis, la nouvelle SA, dont la Municipalité est actionnaire minoritaire, a mis en œuvre son plan d'assainissement et sa nouvelle stratégie. De toute évidence, celle-ci porte ses fruits. En effet, Forum de l'Arc SA a assaini ses finances et bouclé ses comptes à l'équilibre. Plusieurs entreprises et activités font vivre ce site, à satisfaction de la SA et de la Municipalité. Parmi les activités les plus importantes, outre les entreprises installées à l'année sur le site, il convient de mentionner le SIAMS, le salon interjurassien de la formation, Moutier-Expo et la location d'espaces de stockage et de stationnement.

Dans son Message à l'attention du Parlement, publié en décembre 2016, le Gouvernement faisait effectivement état d'une volonté de développer à Moutier un centre de Congrès en association avec le Forum de l'Arc.

Récemment, le Conseil municipal a pu échanger avec le Gouvernement jurassien à ce sujet. Il ressort de ces discussions que la position du Gouvernement est toujours la même. Néanmoins, il appartient en premier lieu au propriétaire (en l'occurrence Forum de l'Arc SA) et à la Municipalité de se positionner sur leur vision stratégique et la faisabilité d'une telle démarche qui s'inscrit par ailleurs pleinement dans le cadre du projet de société lié au transfert. Il est à noter que le Gouvernement, dans sa fiche consacrée à Moutier au sein du Plan directeur cantonal, mentionne le Forum de l'Arc comme zone prioritaire de développement en vue du tourisme d'affaires (point 17 des principes d'aménagement).

Aux yeux du Conseil municipal, cette opportunité doit être approfondie. Toutefois, rien n'impose d'être prêt au moment du transfert. Le Conseil municipal considère plutôt qu'un développement du Forum de l'Arc doit se faire de façon consolidée et en tenant compte de tous les éléments contextuels qui s'imposent. Parmi eux, il s'agit de vérifier le développement du projet de nouveau site de l'Hôpital du Jura à Delémont, prévu en lieu et place de l'actuelle Halle des expositions (secteur Gare-Sud), qui accueille nombre de salons et événements d'importance.

Le développement du Forum de l'Arc, s'il se consolide dans le sens d'un centre de congrès, devra également tenir compte de la lancinante problématique du manque de places de stationnement dans ce secteur de la ville. A tout le moins, un plan de mobilité novateur et ambitieux devra être associé au projet.

D'un point de vue opérationnel, le Conseil municipal, après son échange avec le Gouvernement, a informé Forum de l'Arc SA de cette opportunité de développement et, surtout, qu'il était attendu une prise de position stratégique commune de la Municipalité et de la SA. Un groupe de travail est mis sur pied pour proposer, d'ici quelques mois, un plan stratégique.

Etant donné ce qui précède, le Conseil municipal répond comme il suit aux questions posées :

Quelle est la stratégie du Conseil municipal en lien avec le Forum de l'Arc et quel est son pouvoir d'action dans la mise en œuvre de cette stratégie ?

Le Conseil municipal considère, après ses échanges avec le Gouvernement, qu'une proposition de stratégie consolidée entre tous les partenaires du site, Municipalité et Forum de l'Arc SA en tête, doit être établie. Un groupe de travail commun planche actuellement sur cette analyse. Le Conseil municipal est favorable au développement du Forum de l'Arc dans le

sens du centre de congrès suggéré par le Gouvernement. Néanmoins, il convient de tenir compte de tous les éléments contextuels afin de positionner le Forum de l'Arc dans sa nouvelle stratégie. La situation et les perspectives financières de la SA, la possibilité de s'imposer stratégiquement comme principal lieu d'accueil de salons du Jura et du Jura bernois, et la pérennisation des événements actuellement accueillis doivent être finement analysées avant de se lancer dans une telle démarche. Enfin, le Conseil municipal estime qu'un tel développement doit se faire en partenariat avec toutes les parties prenantes, bien que la Municipalité ait un pouvoir d'action important.

Le Conseil municipal est-il en contact avec la République et Canton du Jura, pour conformément aux engagements pris en 2017, « renforcer le rôle de la commune de l'accueil de salons et d'expositions », respectivement « encourager le développement d'un centre de congrès associé au Forum de l'Arc » ?

Oui, des réflexions ont eu lieu à ce sujet dans le cadre des travaux liés au transfert et le Gouvernement jurassien a été saisi via le Comité paritaire. Comme expliqué dans le développement, le Gouvernement a concrétisé son souhait politique en adaptant son Plan directeur cantonal en ce sens. Il convient de préciser que la Municipalité et Forum de l'Arc SA ont la responsabilité de se positionner et de lancer un projet de développement du Forum de l'Arc dans le sens énoncé dans la question écrite.

M. le Président : M. Grégory Mosimann êtes-vous satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse donnée ?

De sa place, M. Grégory Mosimann se déclare satisfait de la réponse donnée.

19. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de Mme Caroline Branca intitulée : « Le renard en ville » (No 1827 – QU 419)

Afin de répondre aux questions posées par l'auteure de la question écrite, le Conseil municipal a pris contact avec l'Office de l'agriculture et de la nature, qui apporte les éléments de réponses ci-dessous :

Le renard ainsi que d'autres animaux comme le blaireau par exemple, ont trouvé depuis un demi-siècle un habitat très favorable dans nos lieux de vie. Les déchets (compost, poubelles) faciles d'accès voire le fait que certains citoyens nourrissent ces animaux favorisent leur expansion.

De plus en plus d'animaux domestiques (lapins, poules, etc.) sont présents dans les jardins et souvent sont mal protégés, ce qui offre aux prédateurs une source de nourriture aisée. Ils n'ont plus de raison de craindre l'humain et peuvent donc se promener en plein jour.

Un contrôle des populations de renards en ville n'est pas réalisé. M. Gilles Eichenberger, garde-faune cantonal, s'occupe des sujets malades ou de l'élimination des cadavres de ceux-ci. Ce dernier a la responsabilité de dix-sept communes ayant chacune des animaux sauvages au milieu des habitations, ce qui rend impossible une estimation des populations. Les renards sont des animaux assez territoriaux mais sont vite remplacés par un autre individu si un venait à disparaître.

Qui dit grande population concentrée de renard dit aussi maladies. En effet, le renard est atteint de manière cyclique, par la gale. Cette maladie très contagieuse entraîne une perte des poils et un comportement apathique. L'animal atteint meurt lentement et une des fonctions du garde-faune est d'abrégier au plus vite les souffrances de ces animaux pour autant qu'ils soient vus. Cette maladie peut être transmise aux animaux domestiques mais est soignable chez un vétérinaire. Le renard peut aussi être atteint de la maladie de Carré, comportement là aussi apathique. L'animal regarde souvent en arrière et va finir par mourir

de lésions cérébrales. Cette maladie n'est pas transmissible à l'homme et les chiens en sont normalement vaccinés. Ils sont par contre porteurs d'une zoonose du nom d'échinococcose, parasite qui cette fois peut être transmissible à l'homme. Raison pour laquelle il faut être prudent en mangeant des fraises des bois ou autres légumes du jardin qui peuvent avoir été souillés par des déjections de renards.

En ce qui concerne la régulation, cette espèce est chassable dans le canton de Berne du 16 juin au 28 février. Bien sûr, la chasse en ville n'est pas autorisée. Il existe cependant une possibilité de réguler soi-même les renards selon les articles 8 et 9 de l'ordonnance sur la chasse bernoise (voir annexe). Il est à préciser que de tirer aux milieux des habitations présente un risque au vu des nombreuses infrastructures et personnes pouvant potentiellement être présentes.

M. le Président : Mme Caroline Branca étant absente, est-ce que quelqu'un du Centre peut nous indiquer si cette dernière est satisfaite, partiellement satisfaite ou non satisfaite de la réponse donnée.

De sa place, M. Philippe Stäger indique que Mme Caroline Branca se déclare satisfaite de la réponse donnée.

20. Transfert de la Commune de Moutier à la République et Canton du Jura, information du Conseil municipal

M. Valentin Zuber, rapporteur du Conseil municipal. Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Comme vous avez pu le constater lors d'une récente déclaration à la presse, en conférence de presse, le Gouvernement jurassien a pris un engagement fort en décidant que la Ville de Moutier, lors de son transfert, serait constituée sous forme de district, bénéficiant en ce sens de garanties quant à certaines prestations qui pourraient être octroyées à la population.

Il faut retenir aussi de cette information que la Ville de Moutier constituera un cercle électoral lors de la première législature pour l'élection au Parlement jurassien lors de l'automne 2025 et donc que la Ville de Moutier, si la population à la fois prévôtoise et jurassienne reste stable, c'est-à-dire en fonction des chiffres qu'on connaît aujourd'hui, les Prévôtoises et les Prévôtos pourraient élire sept députés au Parlement jurassien.

Et puis, petite anecdote que vous avez constatée aussi, en constituant un district la Commune de Moutier retrouverait alors ses armoiries de district qu'elle avait dans le Canton de Berne et qu'elle n'a plus aujourd'hui.

Dans cette communication, a été aussi mentionné le principe du déploiement des prestations étatiques à Moutier sous forme de guichet unique. Qu'est-ce que c'est un guichet unique ? C'est la possibilité en version pilote, en version test, que souhaite offrir la République et Canton du Jura de pouvoir offrir l'ensemble des prestations cantonales sur un seul point d'entrée physique à Moutier. Le Conseil municipal est consulté sur cette démarche assez innovante, qui se veut donc une simplification des démarches et nous essayons aussi de travailler sur le principe des synergies avec la Municipalité, c'est-à-dire d'aller aussi dans le sens de centraliser les prestations communales et pourquoi pas, in fine, mais pas au 1^{er} janvier 2026 mais peut-être un peu plus tard, avoir peut-être un guichet unique commun pour la population, qui offrirait à la fois des prestations communales et des prestations cantonales, et c'est sur quoi nous sommes en train de travailler.

Et comme je l'ai dit tout à l'heure, sur ces deux points précisément, le Conseil municipal est consulté pour le moment par le Gouvernement jurassien. J'aurai donc l'occasion de vous en dire plus et nous pourrions communiquer lorsque nous aurons la prise de position définitive du Conseil municipal, qui devrait être faite normalement lors de la séance de demain. Donc pour 24 heures je ne peux pas vous donner tous les tenants et aboutissants de ce dossier.

Au même moment, suite à cette conférence de presse, le canton du Jura et la commune de Moutier ont aussi décidé de mettre en ligne une foire aux questions commune. Cette foire aux questions a pour but de répondre à toutes les questions que pourraient se poser les

citoyennes et les citoyens de Moutier sur le principe d'il n'y a pas de question bête, il y a même de nombreuses questions qui échappent aux administrations et aux politiques qui gèrent ce transfert et donc c'est une possibilité démocratique ouverte pour n'importe quel citoyen de poser ses questions. La foire aux questions est donc disponible sur le site du canton du Jura et sur le site de la commune de Moutier. Il y a pas mal de questions qui ont déjà été posées, je vous invite, si vous le souhaitez, à aller voir ce que cela donne et pourquoi pas poser vos questions même si vous ici avez le privilège de pouvoir les poser directement pendant le Conseil de Ville.

Je parlais tout à l'heure de consultation par le gouvernement. Il y en a une autre qui est actuellement en cours, c'est la révision de la Loi jurassienne sur les auberges et la restauration. L'avant-projet de loi a été mis en consultation par le service de l'Economie et de l'Emploi de la République et Canton du Jura, et le Conseil municipal fait partie des entités qui sont officiellement consultées. Nous avons passé cette consultation lors d'une récente séance du Conseil municipal. Sur le principe le Conseil municipal a salué les propositions qui figurent dans cet avant-projet. Nous avons relevé des aspects qui ont été soulevés, notamment par la Commission économique, qui a été saisie, ainsi que par les représentants des restaurateurs, qui ont également pu faire entendre leur voix, dont un des Conseillers de Ville ici présent que je remercie très chaleureusement pour son travail. Donc un rapport a été rédigé et une lettre de réponse à la consultation. Donc comme je le disais, globalement il y a un soutien général de la Municipalité à l'avant-projet, il y a eu quelques demandes d'ajustements qui ont été faites, une en particulier pour demander la possibilité de flexibiliser les heures de fermeture nocturnes des bars pour le week-end. Mais sinon, dans l'ensemble, la loi nous paraissait satisfaisante.

Dans l'actualité, le 6 mars prochain, d'ici quelques jours donc, tant le Grand Conseil bernois que le Parlement jurassien se prononceront sur la signature du Concordat. Nous espérons que cet écueil fondamental, je dirais que c'est sur le principe un peu l'avant-dernier gros écueil avant la votation populaire, évidemment passe la rampe. Nous appelons les deux législatifs concernés à avancer et puis à envoyer un signal très positif dans le sens de l'apaisement.

Et puis peut-être un dernier point qui a été mentionné dans les communications en préambule de cette séance, le Conseil municipal a communiqué et a pris connaissance de la décision unilatérale du Conseil du Jura bernois dans le sens de mettre fin à son financement aux institutions intercantionales dans le domaine culturel. Le Conseil municipal regrette naturellement la décision du Conseil du Jura bernois, qui a tendance à diaboliser le terme interjurassien, alors qu'interjurassien ça veut véritablement dire intérêt commun pour les deux régions du Jura historique, donc le canton du Jura et le Jura bernois. Et donc nous regrettons que le Conseil du Jura bernois ne saisisse pas que les reliques de St-Imier c'est du patrimoine commun et ce n'est pas juste un joujou pour le Canton du Jura.

Le Conseil municipal a donc pris position, a communiqué, et a écrit une lettre au Conseil-exécutif bernois pour lui demander de reprendre en main le dossier et puis de soutenir le principe qui dit que ce qui a été construit pendant des décennies, ce qui appartient au patrimoine et à la culture commune du Jura et du Jura bernois, ne doit pas être détruit sur l'autel de la revanche de quelques politiciens qui n'ont pas digéré le scrutin populaire de Moutier. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber.

21. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens

M. le Président : Aucune information du Conseil municipal à communiquer.

22. Communications

M. le Président :

- A la suite de la démission de M. Karim Bortolussi au 31 décembre 2023, M. Pierre Coullery a été déclaré élu en qualité de Conseiller municipal, avec effet au 1^{er} janvier 2024. Dès cette

même date, M. Jérôme Nicoulin a été nommé Conseiller de Ville et M. Nicolas Terreaux occupera désormais la fonction de Conseiller de Ville suppléant.

- Lors de sa séance du 16 janvier 2024, le Conseil municipal a confié la présidence du dicastère « Infrastructures, parcs et promenades – Culture, sports, loisirs, jeunesse », dès le 1er janvier 2024 à M. Pierre Coullery. Ce dernier a également été nommé : Président de la Commission Culture, Sports, Loisirs, Jeunesse ; Président de la Commission technique et 1^{er} Vice-Président de la Commission scolaire.
- Il est rappelé aux Conseillères et Conseillers de Ville de faire part de toutes modifications éventuelles du registre des intérêts à la Chancellerie municipale (activité professionnelle, notamment).

Interventions parlementaires déposées

- Interpellation des Jeunes progressistes de gauche intitulée : « Chutes de neige : quid du déblaiement des trottoirs et de la circulation pour les piétons ? (N° 1833 – IN 523)
- Motion des Jeunes progressistes de gauche intitulée : « Veiller à la qualité de l'air dans les bâtiments publics de la Commune de Moutier » (N° 1834 – MO 741)
- Motion des Jeunes progressistes de gauche intitulée : « Pour que l'AG culturel soit accepté au Cinoche » (N° 1835 – MO 742)
- Interpellation du PSA intitulée : « Sécurité autour des écoles primaires du Clos et de Chantemerle » (N° 1836 – IN 524)

23. Questions orales

M. le Président : Trois personnes se sont annoncées dans les questions orales. M. Corentin Faivre.

M. Corentin Faivre : Monsieur le Président, chers Conseillers municipaux. J'aurais une question sur les camps de ski qui ont eu lieu dernièrement pour l'école secondaire. J'aurais bien voulu savoir quels sont les différents lieux qui ont été choisis et pour quelle raison ? Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Corentin Faivre. M. Pierre Sauvain a la parole.

M. Pierre Sauvain : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, M. Faivre. Les différents lieux, très honnêtement, je n'en sais rien, mais je pense que vous faites allusion au fait qu'une année s'est déplacée en camp de ski en France. Alors effectivement, pour des raisons de disponibilités nous avons envoyé une année en camp de ski en France, ce qui pour moi ne posait aucun problème. C'est vraiment lié à des disponibilités, les locaux qu'on utilise habituellement n'étaient plus disponibles. Il n'y avait pas de plan B donc ce plan B a été trouvé de l'autre côté de la frontière.

M. le Président : Merci M. Pierre Sauvain. M. Corentin Faivre êtes-vous satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse donnée ?

De sa place, M. Corentin Faivre se déclare satisfait de la réponse donnée.

M. Grégory Mosimann : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ma question a trait au projet Moulindustrie et elle est très simple. Je voudrais savoir où on en est parce que ça fait une année maintenant que ce projet est paru dans la Feuille officielle. Il y a eu semble-t-il des oppositions, mais ça fait quand-même long et est-ce qu'on peut savoir pourquoi ça fait si long ?

M. le Président : Merci M. Grégory Mosimann. M. Pascal Eschmann pour le Conseil municipal.

M. Pascal Eschmann : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. M. Mosimann merci pour votre question. Effectivement comme vous l'avez mentionné, la demande de permis de construire a été déposée au mois de février l'année passée. Il y aurait beaucoup de choses à dire sur cette procédure, mais je m'en tiendrai aux faits. Donc il y a eu après la période de publication évidemment quelques oppositions. Une demie douzaine environ. Et nous avons dû attendre neuf mois pour une séance de conciliation qui a eu lieu au mois de décembre de l'année passée. Cette séance de conciliation a regroupé un opposant, puisque les autres oppositions, selon la Préfecture, ne nécessitaient pas une séance de conciliation étant donné que les points qui étaient abordés étaient réglés en fait par le Règlement du plan de quartier. Nous avons eu cette séance au mois de décembre avec la Commission de la protection des sites puisqu'il s'agit d'elle. Nous avons pu faire état de nos réflexions concernant les différents points qui étaient mis en avant par cette commission et nous avons pu nous entendre sur quelques points essentiels de cette opposition, de telle façon que nous avons adapté le projet de construction. Quand je dis nous avons évidemment c'est les auteurs du projet de construction qui ont adapté leur projet en incluant en fait dans la demande de permis de construire les intentions de la commune concernant l'aménagement de la place au rond-point du Suisse puisque c'était un des éléments que la Commission de la protection des sites avait mis en question.

Nous avons remis ces documents à fin janvier à la Préfecture et nous sommes dans l'attente d'une décision de la Préfecture puisque c'est elle qui est compétente dans ce dossier pour délivrer le permis. Voilà ce que je peux vous dire ce soir. Merci.

M. le Président : Merci M. Pascal Eschmann. M. Grégory Mosimann êtes-vous satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse donnée ?

De sa place, M. Grégory Mosimann se déclare satisfait de la réponse donnée.

M. Patrizio Robbiani : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'interviens concernant le container de récupération du verre à Chantemerle. Nous pouvons remarquer que de temps en temps du liquide s'écoule de ce container. Cela laisse une grande trainée sur la route qui va du container en direction du trottoir qui se trouve de l'autre côté de la rue, c'est la rue St-Randoald. Cela n'est pas très ragoutant à voir, et de plus ce liquide se jette dans les égouts via la grille de récupération des eaux se trouvant au bord du trottoir. Ma question : Pouvez-vous intervenir afin d'assainir cet endroit pour supprimer ce problème ?

M. le Président : Merci M. Patrizio Robbiani. Pour le Conseil municipal, M. Stéphane Girardin.

M. Stéphane Girardin : M. Robbiani je vous remercie pour votre question. Je peux vous dire que j'en parlerai dès demain à la Voirie et puis je m'informerai.

M. le Président : Merci M. Stéphane Girardin. M. Patrizio Robbiani êtes-vous satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse donnée ?

De sa place, M. Patrizio Robbiani se déclare satisfait de la réponse donnée.

24. Divers

M. le Président : M. Marc Tobler vous avez la parole.

M. Marc Tobler : Excusez-moi M. le Président, j'ai juste une information au sujet du chauffage à distance. Au terme de plusieurs séances de travail entre les délégations du Conseil municipal et de la Coopérative EBL, la décision de reporter la votation populaire du projet de chauffage à distance à Moutier a été prise d'un commun accord. En effet, la priorité a été donnée quant au démarchage auprès de la clientèle potentielle à Moutier, et plus particulièrement les grands clients. La Coopérative EBL a confirmé la viabilité du projet à Moutier. Toutefois, le Conseil municipal souhaite soumettre en votation populaire un projet

validé par l'engagement contractuel d'une grande partie des grands consommateurs nécessaires. Merci et bonne soirée.

M. le Président : Merci M. Marc Tobler. Il n'y a plus de divers, si bien que je clos cette séance à 21 h 16 et je vous remercie de votre participation. A bientôt.

La séance est levée à 21 h 16

Au nom du Conseil de Ville

Le Président :

L'Adjointe au Chancelier

B. Eschmann

V. Simonin